## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 30 JUIN 2018



### SOMMAIRE

1)	- Rapport semestriel d'activité	Page 3
2)	- Comptes consolidés intermédiaires résumés	Page 40
3)	- Déclaration des personnes physiques	Page 134
4)	- Rapport des commissaires aux comptes	. Page 135



## Rapport Semestriel d'Activité 30 juin 2018

#### Rapport semestriel d'activité

#### I Rapport d'Activité

1.1 1.2	Changement de principes et méthodes comptables  Evolution du périmètre de consolidation	
2.	Résultats Consolidés	
2.1	Environnement économique et financier	
2.2	Résultats consolidés	
3.	Structure Financière	
3.1	Les Fonds Propres	
3.2	Les parties liées	
<b>V.</b> _	P	
II Ges	tion des Risques	
1.	Risques de crédit	
1.1	Principales évolutions en termes d'objectifs et politique	
1.2	Principales évolutions en matière de gestion du risque de crédit	
1.3	Exposition	
1.4	Risque pays	
2.	Risques de marché	
2.1	Objectifs et politique	
2.2 2.3	Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés  Exposition : activités de marché	
2.3 2.4	Risque Actions	
2.5	La gestion du bilan – Les risques financiers structurels	
2.6	Le risque de taux d'intérêt global	
2.7	Le risque de change	
2.8	Les risques de liquidité et de financement	
2.9	Politique de couverture	28
3.	Risques opérationnels	28
3.1	Description et Définition	28
3.2	Principales évolutions	29
4.	Risques de non-conformité	29
4.1	La prévention	29
4.2	Principales évolutions	29
<b>5</b> .	Risques juridiques	32
6.	Procédures et contrôle interne relatifs à l'élaboration et au	
trai	itement de l'information comptable et financière	33
	Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information	
con	nptable et financière	33
6.2	Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et	
	ncière	
	Données comptables :	
	Données de gestion :	
	Description du dispositif de l'information comptable et financière	
6.6	Relations avec les commissaires aux comptes	35

#### I Rapport d'Activité

#### 1. Présentation des Etats Financiers

#### 1.1 Changement de principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Languedoc au 30 juin 2018 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2017 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

#### Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients  Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2014- 2016:  - IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	7 février 2018 (UE 2018/182)	1 <sup>er</sup> janvier 2017  1 <sup>er</sup> janvier 2018  1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui Oui Non
Amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le	26 février 2018 (UE 2018/289)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui

paiement est fondé sur des actions Clarifications à IFRS 2			
Amendement à IAS 40 <i>Immeubles de placement</i>			
Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée Clarifications à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères	3 avril 2018 (UE 2018/519)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (cf. chapitre 1.2 Principes et méthodes comptables).

La norme <u>IFRS 9 Instruments Financiers</u> remplace la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients remplace les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

#### Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 Instruments financiers Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 <sup>er</sup> janvier 2019 (1)	Oui
IFRS 16 Contrats de location	31 octobre 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui

Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de	(UE 2017/1986)	
location		

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

La norme <u>IFRS 16 Contrats de location</u> remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition et le choix des options structurantes liées à l'interprétation de la norme et sur les travaux d'adaptation des systèmes d'information impliquant des travaux de spécification des outils Finance. L'ensemble de ces travaux se poursuivent sur 2018 et intégreront au second semestre des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2018.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17, non applicable par la Caisse régionale du Languedoc.

Par ailleurs, plusieurs amendements et une interprétation à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat,* IAS 23 *Coût d'emprunt*, IFRS 3/IFRS 11 *Regroupement d'entreprises*, IAS 19 *Avantages au personnel* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 23 *Positions fiscales incertaines* applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 de la Caisse régionale du Languedoc et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse régionale sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

#### 1.2 Evolution du périmètre de consolidation

Au 30/06/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale du Languedoc a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 37 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 4,8 millions d'euros des titres subordonnés.

Au 30 juin 2018, la Caisse Régionale du Languedoc ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo). Le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitent in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2018 sont présentés à la fin des notes annexes des comptes consolidés intermédiaires résumés en note 12 « Périmètre de consolidation » au 30 juin 2018.

#### 2. Résultats Consolidés

#### 2.1 Environnement économique et financier

	31/12/2017	31/03/2018	30/06/2018	Delta 31/12
CAC40	5313	5167	5324	+0,2%
TEC 10	0,67	0,71	0,65	-0,02
Swap 10 ans	0,80	0,88	0,80	+0,00
E3M	-0,33	-0,33	-0,32	+0,01

La fin du 1er semestre 2018 est marquée par

- . un contexte économique porteur maintenant le CAC à un niveau relativement élevé,
- . la baisse de l'Euro et la hausse du pétrole et de l'inflation,
- . la confirmation de la fin du Quantitative Easing de la BCE pour fin 2018

#### Marché actions : un trend long terme haussier

Le marché actions est stable sur le premier semestre 2018 à 5300 points, avec une volatilité intra semestrielle allant de 5100 à 5600 points. La baisse depuis le mois de mai est notamment liée aux incertitudes politiques en Italie.

#### Marché de taux : poursuite de la normalisation

Dans le contexte économique favorable, la BCE a maintenu en juin le statu quo sur les taux d'intérêt qui ne seraient revus à la hausse que courant ou fin 2019. Le Quantitative

Easing (programme d'achats d'actifs) va arrêter au 31/12/2018 d'augmenter son volume pour se limiter à renouveler les tombées, visant à une normalisation très progressive de la politique monétaire.

#### 2.2 Résultats consolidés

#### Activité commerciale

Près de 24 500 nouveaux clients ont rejoint la Caisse Régionale au 1<sup>er</sup> semestre 2018. Du point de vue du Mutualisme, le nombre de sociétaires sur l'année 2018 progresse de façon remarquable (+21 827) portant le nombre total de détenteurs de parts sociales à 346 834.

Plus de 1 855 M€ de nouveaux financements sont venus soutenir les projets des clients et sociétaires de la Caisse Régionale du Languedoc, soit une évolution de +5,5% par rapport à 2017. La réalisation des crédits à l'habitat représente 1 106 M€ et reste stable par rapport au premier semestre 2017. Un recul marqué des remboursements anticipés habitat (267 M€ de remboursements anticipés au 1\$18 vs 551 M€ au 1\$17) et des réaménagements (272 M€ au 1\$18 vs 1 653 M€ au 1\$17) est observé sur ce début d'année 2018. Les concours octroyés aux acteurs économiques, entreprises, professionnels, agriculteurs, collectivités locales s'élèvent à 604 M€. Au global, les encours de crédits s'établissent à 18,9 Md€ à fin juin 2018, en progression de +5,6% sur un an. La part de marché relative aux crédits BDF s'établit à 34,1% (à fin avril 2018) en progression depuis 12 mois.

L'encours de collecte bilan et hors bilan s'élève à 26,4 Md€, en progression de +3,2%, portée par la croissance soutenue des dépôts à vue et des encours sur livrets. Dans un contexte de taux bas, la Caisse Régionale accompagne ses clients dans la diversification de leur épargne comme en témoignent la progression des encours d'assurance-vie (+2,5%).

La part de marché en collecte BDF ressort à 30,0% (à fin avril 2018).

En matière d'assurances des biens et des personnes, le portefeuille progresse de près de 15 000 contrats au premier semestre 2018, pour un total de près de 582 000 contrats.

#### Résultats financiers

Le PNB comptable progresse de +25,3% pour s'établir à 304 M€, soutenu par les effets favorables des opérations de restructurations de 2017 qui avaient permis d'optimiser le coût du passif de la Caisse régionale. Au 1er semestre 2017, ces opérations s'étaient concrétisées par le paiement d'une soulte de 75,2 M€. Les opérations de restructuration de passif du premier semestre 2018 ont entraîné le paiement d'une soulte de 4,1 M€.

Le PNB d'activité est pénalisé par le contexte de taux bas avec l'effet des réaménagements et des remboursements anticipés de crédits de 2017, mais enregistre les effets d'une activité dynamique. Il est quasiment stable hors éléments exceptionnels.

Les charges de fonctionnement à 163 M€ au 30 juin 2018 sont en évolution de +5,2% sur un an, reflétant la poursuite des investissements de la Caisse Régionale dans l'expertise de sa force commerciale, dans son réseau d'agences et dans des projets technologiques au service de ses clients. Egalement, les charges de personnel progressent en particulier du fait de la mise en place au 1er janvier 2018 de l'accord sur la rétribution globale. Par

ailleurs, la Caisse Régionale enregistre une augmentation de sa cotisation au Fonds de Résolution Unique (FRU) qui double par rapport à 2017.

La dotation contenue en coût du risque sur le 1 er semestre (2 M€) traduit la bonne maîtrise des risques de la Caisse Régionale. La baisse du taux de créances douteuses et litigieuses, à 2,8% au 30/06/2018, contre 3,3% un an plus tôt se poursuit. La Caisse Régionale conserve un niveau élevé de provisionnement avec un taux de couverture des créances douteuses et litigieuses à 79,0%.

Après prise en compte du résultat net sur actifs immobilisés et de la charge fiscale, le résultat net ressort à 105,6 M€, en évolution de +6,2% par rapport au 30 juin 2017.

#### 3. Structure Financière

#### 3.1 Les Fonds Propres

Les capitaux propres sont présentés en point 6-13 des Comptes consolidés intermédiaires résumés; leur évolution est présentée dans le tableau de variation des capitaux propres.

#### 3.2 Les parties liées

Les informations concernant les principales transactions entre les parties liées sont présentées en point 11 des Comptes consolidés intermédiaires résumés.

#### **II Gestion des Risques**

#### 1. Risques de crédit

Le risque de crédit ou de contrepartie est le risque de pertes lié à la défaillance d'une contrepartie qui n'est pas en mesure d'honorer sa créance vis-à-vis de la Caisse régionale dans un délai imparti.

#### 1.1 Principales évolutions en termes d'objectifs et politique

L'activité de crédit est encadrée par la politique crédit mise à jour chaque année et validée en Conseil d'Administration. Elle est établie par **la Direction des Crédits** en concertation avec les Directions concernées et le Contrôle Central des Risques sous le contrôle du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR).

La politique crédit intègre des règles générales relatives notamment à la territorialité, à la politique de traitement du risque, au schéma délégataire et à la politique de garantie. Elle est complétée de politiques sectorielles spécifiques aux marchés. Y sont également présentés le dispositif de contrôle et les limites d'intervention règlementaires et opérationnelles.

Dans la mise à jour 2018 validée par le Conseil d'Administration du 28 juin, les évolutions suivantes ont été apportées:

- La politique ENR a été largement aménagée pour intégrer les évolutions du modèle économique, ajuster les critères d'intervention de la Caisse régionale du Languedoc en cohérence avec la politique crédits UNIFERGIE et préciser les circuits et règles applicables aux projets portés par la clientèle réalisant ponctuellement des projets ENR sur leur foncier
- o Dans la politique sectorielle, une rubrique sur le marché de la Banque privée a été créée portant notamment sur le partage des risques préconisé à partir de 5 M€ d'encours sur une même contrepartie et sur la politique de garantie pour les crédits in fine et les financements hors métropole

#### 1.2 Principales évolutions en matière de gestion du risque de crédit

#### 1.2.1 Principes généraux de prise de risque

En accord avec les principes généraux figurant dans la politique crédit, la Caisse régionale du Languedoc a décliné des règles de délégations crédits par métier, par marché, par type de financement qui évoluent avec la politique crédits et selon les analyses risques réalisées.

Depuis la réforme BALE II, les notes BALE II sont intégrées dans les outils et usages de la Caisse régionale et utilisées par l'ensemble des réseaux commerciaux comme outil de mesure du risque (et donc du niveau de délégation requis) mais aussi comme indicateur alertant sur une dégradation et donc sur un risque potentiel.

Plus globalement, le dispositif d'analyse et de prise de risque s'articule autour de :

- de règles d'octroi assurant que tout dossier significatif soit présenté en Comité d'Escompte Régional voire en Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.
- de contrôles permanents (1er degré (en agence), 2ème degré niveau 1 (dans les services opérationnels du siège) et 2ème degré niveau 2 par les unités dédiées au contrôle au niveau du siège). L'ensemble de ces informations est consolidé par le contrôle permanent et fait l'objet d'une présentation en Comité de Contrôle Interne.

Le schéma délégataire détermine le niveau de la décision d'octroi suivant la notion d'encours liés qui est directement associée à la notion de Groupe de Risque, et selon des seuils dépendant du marché et de la notation interne (ainsi que certains critères spécifiques d'exclusion ou d'aide à la décision). Ces niveaux sont rattachés à des métiers ou des instances décisionnelles. Les dossiers ne relevant pas d'un niveau de décision délégué à l'agence gestionnaire font l'objet, de fait, d'une seconde analyse.

Le dispositif « d'avis risque indépendant » est en place à la Caisse Régionale. Son adaptation régulière, notamment pour prendre en compte les évolutions règlementaires ou les préconisations de l'inspection générale, contribue à renforcer la sécurité du système.

Depuis la politique crédit de 2015, tout dossier répondant aux critères de limites individuelles est soumis à l'avis risque indépendant avant son passage en Conseil d'Administration

#### Sur le premier semestre 2018 :

- Intégration du nouvel outil de simulation des financements en crédit-bail sur le poste de travail «PUC» et de nouvelles règles de délégations basées sur le nouveau score LEASENET
- Nouvelle procédure de valorisation des sûretés immobilières sur les actifs professionnels (AGRI, PRO, ENT...) après le dispositif mis en place début 2017 sur les biens résidentiels
- Nouvelle offre Agil'Appro pour financer l'ensemble des besoins liés à la production des agriculteurs (semences, engrais, produits phytosanitaires, aliments...) au travers d'un réseau de fournisseurs d'approvisionnement sous convention avec la Caisse Régionale
- Mise à disposition d'un outil « Pratic Revenus » pour faciliter et sécuriser la détermination des revenus à prendre en compte dans l'analyse d'un crédit habitat

#### 1.2.2 Méthodologie et Systèmes de mesure

#### A) Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses Régionales, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit pour la banque de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation automatique du risque.

Sur le périmètre de la clientèle des réseaux spécialisés, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Contrairement à la banque de détail, cette notation Entreprises est réalisée par le gestionnaire.

En 2015, une mission d'Audit déléguée a mis en évidence des axes prioritaires d'évolution en matière de validation indépendante de la notation. Les modalités d'organisation ont été validées en Comité de Direction au premier semestre 2015 pour être opérationnelles début 2016.

Le Guide des contrôles permanents a été complété en structurant les contrôles en lien avec la lettre jaune 2010-185 et en exigeant des contrôles sur pièces renforcés réalisés depuis 2016 par le Contrôle Permanent.

Depuis janvier 2016, afin de répondre aux exigences réglementaires du double regard, la validation de la notation corporate est assurée par une unité indépendante des aestionnaires.

A la Caisse Régionale, cette nouvelle mission a été confiée au Contrôle Central des Risques.

Fin 2016, la mise en place d'une unité chargée du double regard « instruction » sur les dossiers pondéreux corporate a été décidée.

La Caisse Régionale du Languedoc a mis en production un nouveau modèle de notation sur la banque de détail pour l'arrêté semestriel du 30 juin 2017. Ce nouveau modèle, utilisé pour la détermination des provisions sur créances saines et dégradées, a conduit à revoir de façon significative les notations et les paramètres de calcul en termes de probabilité de défaut et de perte en cas de défaut.

#### B) Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions, dénommée encours liés, au titre du risque de crédit intègre l'ensemble des engagements tirés et des engagements confirmés non utilisés. Les travaux de rapprochement Comptabilité-Risques permettent de sécuriser la complétude des données Risques.

Par ailleurs, les modèles internes d'évaluation du risque clients mettent à disposition, audelà des montants de bilan et hors bilan, les données Bâle II d'exposition au moment du défaut et de perte attendue.

#### 1.2.3 Dispositif de surveillance

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du 28 juin 2018 a validé l'actualisation du dispositif de surveillance qui lui permet de suivre et contrôler l'évolution de ses encours crédit.

#### A) Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées.

#### Des limites règlementaires

La Caisse Régionale répond strictement aux règles prudentielles fixées par le Comité de la Règlementation Bancaire et Financière (cf règlement CBF 93-05 du 21 décembre 1993 relatif au contrôle des Grands Risques) et rappelées dans la CRD4.

Elle respecte ainsi le seuil de 25% de fonds propres que ne doivent pas dépasser les engagements sur un seul bénéficiaire.

La Caisse Régionale procède également aux déclarations périodiques à Crédit Agricole S.A. à destination de l'ACPR :

- trimestriellement les 20 plus « grands risques » au format CRD4,
- annuellement la liste des 20 plus grands groupes en termes d'engagements nets pondérés (division des risques).

#### - <u>Des limites d'encours par contrepartie</u>

En complément des règles prudentielles édictées dans la Réglementation Bancaire et Financière, la Caisse régionale s'est fixée des règles internes plus contraignantes qui ont vocation à sécuriser les équilibres fondamentaux en cas de défaillance des emprunteurs et à assurer un suivi strict des encours importants de la Caisse Régionale.

La Caisse du Languedoc a maintenu la fixation des règles internes suivantes pour 2018 :

Toujours fonction des fonds propres ou du résultat net et différentiées par marché, les limites d'encours par contrepartie sont également définies au regard de la notation Bâle II (via la probabilité de Défaut)

Contreparties notées en « sain non sensible »

Contreparties notées en « sensible » ou en défaut

Collectivités Locales	80 M€	40 M€
Entreprises/SEM et Promotion Immobilière	32 M€	16 M€
Agriculteurs, Professionnels, Particuliers, Coopératives <sup>1</sup>	16 M€	8 M€
Energies renouvelables <sup>2</sup>	5M€ Corporate 45M€ Projets	

- (1) Hors coop gérée par les Centres d'Affaires
- (2) Plafond spécifique pour les ENR distinguant les encours « projets » des encours « corporate »

La décision d'une nouvelle limite globale d'exposition, au-delà de ces montants, relève du Conseil d'Administration après avis risque indépendant. La validité de cette exposition ne peut excéder 12 mois.

Les demandes de financement, dans le cadre de cette exposition, doivent être soumises au Comité d'Escompte Régional après avis risque indépendant.

Ce dispositif de limites est complété par la recherche d'un partage des encours par contrepartie au-delà d'un seuil d'encours risques liés défini par marché.

#### - <u>Un suivi des risques significatifs qualifiés à partir de la notation BALE II</u>

Les contreparties dont les encours sont supérieurs aux seuils suivants font l'objet d'une information annuelle en Comité d'Escompte Départemental ou Régional.

	Contreparties notées en « sain non sensible »	Contreparties notées en « sensible » ou en défaut
Collectivités Locales	24 M€	Quel que soit le montant
Entreprises/SEM et Promotion Immobilière	12M€	6 M€
Agriculteurs, Professionnels, Particuliers, Coopératives (+ autres segments gérés dans le réseau de proximité)	4 M€	2 M€

Par ailleurs, le risque de concentration est également suivi dans le cadre du volet quantitatif du Pilier 2 Bâle II. Au 31/12/2017, la concentration individuelle est inférieure à la moyenne des Caisses régionales du Groupe.

#### - <u>Des seuils de production annuelle</u>

Ils permettent de suivre le niveau de distribution des crédits sur des activités ou des contreparties jugées sensibles par la Caisse Régionale.

- → 4 secteurs d'activité font l'objet de seuils annuels de distribution :
  - la promotion immobilière avec 3 seuils :
    - o seuil de production annuelle : 20 % des fonds propres

- o seuil de production par contrepartie: 10 % de la production annuelle
- o seuil de production « logement social » : 3,5% des fonds propres
- les crédits syndiqués : 5 % des fonds propres (hors opérations financières validées au cas par cas)
- la prescription immobilière commissionnée: 40 % de la production annuelle Habitat
- le financement des énergies renouvelables (y compris lettres d'engagement) : 8 % des fonds propres.

Depuis 2015, un seuil est défini sur l'exposition globale LBO et en 2018, un seuil d'exposition par contrepartie a été fixé

	% FP (2022M€)	Seuil 2018
Exposition LBO Seuil individuel	4%	80M€ 20 M€

Une information semestrielle est faite en Conseil d'Administration.

#### - Une couverture FONCARIS

Pour mémoire, en complément de sa politique interne de partage de risques, la Caisse Régionale a opté pour une couverture de ses grands risques auprès de FONCARIS à partir de 25 M€ d'encours en risques liés (convention triennale renouvelée par le Conseil d'Administration du 28 juin 2018).

#### B) Processus de surveillance du risque sectoriel et géographique

Une analyse de l'ensemble des filières économiques sur lesquelles intervient la Caisse Régionale est réalisée annuellement et présentée en Comité des Risques et/ou Conseil d'Administration.

Ces études permettent d'identifier les filières « à risque », d'adapter les délégations crédits et la politique de provisionnement.

Le marché de l'immobilier dont la prescription immobilière, mais également les pharmacies font l'objet d'analyses plus détaillées.

Enfin, le risque de concentration géo-sectorielle est également suivi dans le cadre du volet quantitatif du Pilier 2 Bâle II. Sur la dernière situation (au 31/12/2017), la concentration est supérieure à la moyenne des Caisses Régionales.

#### C) Processus de revue de portefeuille et de suivi du risque de contrepartie

Dans le cadre des contrôles de 2° degré, des revues de portefeuilles sont réalisées par la Direction des Crédits sur les Secteurs et Agences de proximité. Ces revues de portefeuille s'appuient depuis la bascule NICE sur l'outil Atourisk.

En complément, le Comité Retail analyse la situation financière et bancaire des clients sélectionnés. Les critères d'éligibilité reposent sur les dégradations mensuelles de notes bâloises. Ce comité mensuel est composé de la Direction des Crédits, du RCPR, des Risques et Recouvrement et du Contrôle Central des Risques.

Des revues sont également organisées pour les Directions des Réseaux spécialisés à travers les Comités Risques dédiés à ces marchés (CORENT et CORPIM). Les critères d'éligibilité intègrent, en complément des dégradations mensuelles des notes bâloises, celles des cotations BDF.

La Caisse Régionale a également ajouté et mis sous surveillance les LBO qui font l'objet de revues de portefeuille spécifiques au moins annuelles au niveau du CORENT. De même une revue de portefeuille annuelle sur les pharmacies est également organisée au niveau du CORETAIL.

Le suivi du risque s'articule autour de différents reportings au niveau siège et de la détection des situations à risque à partir d'outils spécialisés au niveau réseau et siège.

En termes de reporting, le risque de crédit est mesuré au regard des paramètres Bâle II :

- o Au niveau du Groupe, un tableau de bord trimestriel présente les indicateurs usuels : taux de défaut, taux de sensible, emplois pondérés rapportés à l'exposition au défaut (EAD) et perte attendue rapportée à l'exposition au défaut. Ils permettent dès lors de se positionner par rapport à la Caisse Cumul et de suivre l'évolution de la qualité du portefeuille crédit dans le temps.
- o Au niveau de la Caisse Régionale, un point risque est présenté mensuellement en CRI (comité de niveau Direction Générale). L'évolution de l'EAD totale, l'EAD en défaut, la part en risque fort est déclinée au niveau Caisse Régionale et par marché. Au-delà du suivi des stocks, une vision des flux de risque avéré est également présentée. Par ailleurs, un focus sur la qualité de la production (Habitat, Consommation, Professionnelle, Agricole) est aussi intégré. Un suivi des niveaux de délégation a également été ajouté.

Enfin, le tableau de bord des risques Bâle II mis à disposition du Comité de Direction permet notamment le suivi de la qualité de la production, au niveau Caisse Régionale, Direction, secteur et agence.

#### En termes d'outils de détection du risque :

La Caisse Régionale utilise divers outils de détection du risque adaptés à chaque niveau de traitement du risque. Ces outils permettent selon des fréquences quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles, le signalement aux agences du risque né, son traitement et la traçabilité des actions entreprises.

Parallèlement, en termes d'objectifs risque fixés pour les réseaux, la Caisse Régionale a confirmé l'usage des notions bâloises avec la mesure de l'accroissement sur l'année du risque avéré et de l'encours porté par des partenaires ayant une anomalie de plus de 15 jours.

Le suivi de ces risques en deuxième degré – deuxième niveau par le contrôle central des risques, s'articule autour de l'exploitation des informations en sortie des outils de notation Bâle II et de rapprochement comptabilité – risques.

C'est dans cette base que sont sélectionnés des dossiers devant faire l'objet d'une présentation lors des comités « risque ».

#### Fonctionnement des comités de suivi des risques de crédit

Le suivi des risques de crédit est organisé autour des comités mensuels suivants :

- Le Comité Risque (CRI) de niveau Direction Générale porte sur les thématiques risques : c'est dans cette instance qu'est présenté notamment le point mensuel risque de la CR
- Le CORETAIL analyse les dossiers à risque potentiel (basé sur des dégradations de note) sur le réseau de proximité
- Le CORENT présente les dossiers à risque potentiel ciblés à dire d'expert ou selon la notation Bâle II pour les Entreprises et les Collectivités Publiques
- o Le CORPIM a un fonctionnement similaire pour la Promotion Immobilière
- Le CONOR (comité de notation) statue sur les notations corporate spécifiques (dégradation de note si facteurs de risque) ou en cas d'écart entre « proposeur » et « valideur »
- o Le Comité Recouvrement (COREC) statue sur les dossiers en recouvrement amiable ou contentieux
- o Enfin, lors de la réunion risque CDL, les différents marchés présentent la gestion du risque né sur les dossiers les plus pondéreux

#### Utilisation de contrats de compensation d'instruments financiers

La Caisse Régionale du Languedoc n'utilise pas ce type de contrat à ce jour.

#### Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale du Languedoc n'a pas recours aux dérivés de crédits dans le cadre de la gestion de son risque de crédit.

#### 1.3 Exposition

#### 1.3.1 <u>Exposition maximale au risque de crédit</u>

(en milliers d'euros)	30.06.2018	01.01.2018	31.12.2017
Actifs financiers à la juste valeur par le	18403	18 230	18 230
résultat (hors titres à revenu variable et			
actifs représentatifs de contrat en unités de			
compte)			
Instruments dérivés de couverture	371 806	405 659	405 659
Actifs financiers à la juste valeur par	580 653	591 007	
capitaux propres (hors titres à revenu			
variable)			
Actifs disponibles à la vente (hors titres à			810 820
revenu variable)			
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de	152 112	102 544	102 544
crédit (hors opérations internes)			
Prêts et créances sur la clientèle	18 471 827	17 945 169	17 952 877
Titres de dettes	722 952	787 545	
Actifs financiers détenus jusqu'à			731 167

l'échéance			
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	20 317 753	19 850 154	20 021 297
Engagements de financement donnés Engagements de garantie financière donnés	1 785 902 1 224 933	1 790 197 1 178 834	1 790 197 1 178 834
Provisions - Engagements par signature	-1 876	-3 165	-3 165
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	3 008 959	2 965 866	2 965 866
TOTAL Exposition nette	23 326 712	22 816 020	22 987 163

#### 1.3.2 <u>Concentration</u>

- Diversification du portefeuille par zone géographique
   La Caisse Régionale exerce son activité en France sur son territoire.
- ◆ Diversification du portefeuille par filière d'activité économique
   La Caisse Régionale exerce son activité dans le seul métier de banque de proximité.
- Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique
   Les encours de prêts et créances par agents économiques figurent dans les notes 6.3 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse Régionale.

#### 1.3.3 Qualité des encours

#### ① Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, administrations et collectivités publiques). Le périmètre ventilé dans le tableau ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 4,95 Milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.

#### L'exposition au risque de crédit au 30/06/2018

Répartition des crédits encours clientèle Corporate par plage de notation

	CORPORATE  Créances saines (€) PD corresponde  aux grades et avant transfert de risq						
NOTATIONS	EAD en M€	%					
AAA	31,34	0,63%					
AA	90,76	1,84%					
A	2074,16	41,93%					

BBB	910,64	18,41%
ВВ	1335,32	27%
В	223,76	4,52%
Sous surveillance	280,22	5,67%
TOTAL	4946,21	

#### 2 Dépréciation et couverture des risques

#### Politique de dépréciation et couverture des risques

Les créances douteuses (en recouvrement ou pas) font l'objet d'une politique de provisions individualisées, affectées et prudentes, qui gradue le niveau de couverture des encours en fonction de la situation financière du client, sa solvabilité et la qualité des garanties détenues.

Depuis le 1er janvier 2018, la Norme IFRS9 a instauré de nouveaux principes de dépréciation sur les encours non douteux :

- o Une comptabilisation des pertes attendues dès le moment où les encours sont comptabilisés et pendant toute leur durée de vie.
- Une classification des encours en bucket permettant de déterminer la méthode de calcul du montant des dépréciations :

Bucket 3 = créances douteuses => aucun changement (provisions affectées)
Bucket 2 = créances ayant connu une dégradation significative de leur note depuis leur origine ou ayant une note avec une probabilité de défaut élevée => Le montant de dépréciation correspond à la perte attendue à maturité
Bucket 1 = autres créances => le montant de dépréciation correspond à la perte attendue à 12 mois

 Une prise en compte des informations prospectives et des indicateurs macroéconomiques dans le calcul des pertes attendues :

Les principes, utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss) sont décrits dans les principes et méthodes comptables (§ risque de crédit) des comptes consolidés intermédiaires résumés qui précisent en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie et déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie essentiellement sur les données utilisés dans le cadre du dispositifs mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : forward looking central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique

pour l'ensemble des entités du Groupe et forward looking local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécifiés locales.

Au niveau central, le groupe s'appuie sur des scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO).

Les perspectives économiques sont examinées trimestriellement par le Comité de coordination IFRS9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole SA impliquées dans le process IFRS9.

Aucun changement des paramètres économiques du forward looking central n'a été mis en œuvre sur la période.

Le forward looking local de la Caisse régionale s'applique sur les encours portés sur les secteurs de la viticulture, des professionnels de l'immobilier, des financements LBO, des acquéreurs immobiliers, le secteur construction/BTP, les cafés-hôtels-restaurants, les pharmacies, l'automobile, le commerce et les énergies nouvelles-renouvelables. Ils font l'objet de dépréciations calculées selon une méthode tenant compte des niveaux de risques propres à ces types de financements. Les créances NPE\* et Forbornes\*\* font également l'objet d'un calcul de dépréciation spécifique local.

L'évolution des ECL au cours de la période est décrite dans la partie 3 des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018

Encours de provisions IFRS9 au 30 juin 2018

<sup>\*</sup> NPE (Non Performing Exposure) : créances douteuses au sens de l'Agence Bancaire Européenne. Regroupe les créances en défaut ou ayant plus de 90 jours de retard ou restructurées pour risque depuis moins de 1 an.

<sup>\*\*</sup> FORBEARANCE : restructuration au sens de l'ABE. Mesure qui consiste en une ou plusieurs concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ses engagements financiers.

		30/06/	/18
	En M€	Estimation Exposition OMP	Prov IFRS9
	NPE	20	10,1
Filières Risque	FORBORNE	17	5,2
	Acquereurs	18	9,2
Sous Total Filières	Risques	55	24,5
	LBO	346	16,3
	Pharmacies	213	6,2
	Commerce	1 105	37,8
	Viti/Vini	873	17,0
Filières Economiques	CHR	441	23,5
	Construction	394	15,8
	Automobile	109	5,5
	Prof Immo	493	10,3
	ENR	308	11,1
Sous Total Filières Ec	onomiques	4 282	143,6
Sous Total Fili	4 337	168,1	
Hors Filière	16 146	47,1	
	Total	20 483	215,2

Depuis la mise en place de ces principes de provisionnement le 1er janvier 2018 (First Time Application de la norme IFRS 9), une dépréciation supplémentaire de 1,8 M€ a été enregistrée sur le périmètre hors filières, les dépréciations sur ce périmètre s'élevant à 47,1 M€ au 30/06/2018. Les dépréciations sur les filières spécifiques mentionnées ci-dessus ont été maintenues inchangées.

#### Encours d'actifs financiers dépréciés

Les encours de prêts et créances bruts, les encours dépréciés, les dépréciations par agents économiques figurent dans les notes 6.3 des Comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale.

#### 1.3.4 Coût du risque

Le taux de créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,80% des encours de crédits (contre 3,02% au 31/12/2017). Conformément à sa politique prudente de provisionnement, la Caisse Régionale a maintenu une couverture satisfaisante de ces crédits risqués à hauteur de 79,0%.

La Caisse régionale a mis à jour le provisionnement de ses risques non avérés (dépréciation des encours en Buckets 1 et 2, voir ci-dessus), se traduisant comme précisé précédemment par une dotation de 1,8 M€.

La Caisse régionale a également procédé à l'ajustement annuel de ses provisions sur risques opérationnels qui s'est traduit par une reprise de 0,5 M€.

Au global, le coût du risque s'affiche en légère augmentation de 2,3 M€ sur le semestre.

#### 1.4 Risque pays

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque pays.

#### 2. Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidence négative sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

#### 2.1 Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

#### Gestion du risque

#### ♦ <u>Dispositif local et central</u>

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

#### ♦ Les comités de décision et de suivi des risques

- → Organes de suivi des risques de niveau Groupe :
  - Le Comité des Risques Groupe (CRG)
  - Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)
  - Le Comité Normes et Méthodologies
- → Organes de suivi des risques de niveau local
  - Le Comité Financier (CFI) trimestriel
  - Le Comité de Trésorerie (COTRE) mensuel hors trimestre

#### 2.2 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur des stress scénarios nationaux et locaux donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte

#### Par ailleurs:

- Le portefeuille cantonné est arrivé à échéance en 2016.
- la notation des titres de dettes au coût amorti fait l'objet de seuils d'alerte en comité financier/COTRE et en Conseil d'Administration.

#### 2.2.1 Les indicateurs

#### ① Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test s'applique à travers 2 scénarios :

- → <u>Stress groupe sur le portéfeuille des titres de placement et d'investissement</u>: stress correspondant à une dégradation de la signature de la France due à une absence de réformes structurelles et une propagation aux spreads souverains
- → Stress adverse 1 an uniquement sur le portefeuille des titres de placement: reprend pour chaque facteur de risque (spread crédit, taux intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du portefeuille est stressé de manière corrélée (soit la reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphériques, de la crise de 2008,...).

Des seuils d'alerte et des limites sur les pertes du placement des excédents de fonds propres en cas de scénario catastrophe, font l'objet, en cas de dépassement, de déclenchement d'une alerte financière.

- Pour le stress groupe sur le portefeuille collecte et vente (JVR) :
  - Limite: 86 M€
  - Alerte Conseil d'Administration : 79 M€
  - Alerte Comité Financier : 73 M€
- Pour le stress groupe sur le portefeuille collecte(CAM) :
  - Limite : pas de limite
  - Alerte Conseil d'Administration : 80 M€
  - Alerte Comité Financier : 74 M€
- Pour le stress adverse un an sur le portefeuille collecte et vente(JVR) :
  - Limite : 121 M€
  - Alerte Conseil d'Administration : 112 M€
  - Alerte Comité Financier : 102 M€

Au 31/05/2018, la perte en cas de scénario catastrophe sur le portefeuille de fonds propres est de :

- Stress groupe JVR: 32,8 M€
- Stress adverse un an JVR: 48,1 M€
- Stress groupe CAM: 34,5 M€

#### 2 Les indicateurs complémentaires (sensibilités,...)

La Caisse régionale a ajouté d'autres indicateurs de risques qui font également l'objet de seuils d'alerte : il s'agit de la perte de valeur mensuelle et annuelle du portefeuille de placement.

Les seuils d'alerte au Comité Financier et au Conseil d'Administration ont été fixés respectivement à :

- 7 M€ et 10 M€ soit 4,3% et 6,1% du résultat net de l'exercice précédent soit 0,3% et 0,5% des fonds propres CRD au 31/12 de l'exercice précédent sur la perte de valeur du portefeuille de placement sur le mois.
- 10 M€ et 15 M€ soit 6,1% et 9,2% du résultat net de l'exercice précédent soit 0,5% et 0,7% des fonds propres CRD au 31/12 de l'exercice précédent sur la perte de valeur du portefeuille depuis le début de l'année.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018, le portefeuille de placement de la Caisse régionale a affiché une baisse de 1,8 M€. Les seuils d'alerte ne sont pas atteints.

Par ailleurs, la Caisse régionale a mis en place des seuils d'alerte sur le portefeuille de trading (au sens comptable et non prudentiel). Ce portefeuille contient les opérations de swaps client et leur adossement.

Les seuils d'alerte sont les suivants :

- Alerte au Comité Financier si la variation de valeur mensuelle est supérieure à 2M€ soit 1,3% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,1% des FP CRD du 31/12 de A-1 ou si la variation annuelle est supérieure à 3 M€ soit 1,9% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,2% des FP CRD du 31/12 de A-1.
- Alerte au Conseil d'Administration si la variation de valeur mensuelle est supérieure à 4 M€ soit 2,5% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,2% des FP CRD du 31/12 de A-1 ou si la variation annuelle est supérieure à 6 M€ soit 3,8% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,3% des FP CRD du 31/12 de A-1.

#### 3 L'utilisation des dérivés de crédit

Au 30/06/2018, la Caisse régionale ne détient pas de dérivés de crédit.

#### 2.3 Exposition : activités de marché

La juste valeur des instruments dérivés de transaction figure dans les notes 6.1 des Comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale.

#### 2.4 Risque Actions

#### Risque sur actions provenant des Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le portefeuille d'actions s'élève à 14,9 M€ au 30/06/2018 (valeur de marché). Il est principalement composé d'un fonds actions éligible LCR pour 13,9 M€.

Les encours d'Actifs financiers à la juste valeur par résultat figurent dans la note 6.1 des Comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale.

#### ♦ Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale a mis en place, depuis 2008, un programme de rachat partiel de ses certificats coopératifs d'investissement limité à 10% de l'encours de CCI figurant au capital de la Caisse régionale, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale de la Caisse régionale en date du 28 mars 2008 et renouvelée par les Assemblées Générales de 2009 à 2018.

Par ailleurs, la Caisse régionale délègue auprès de Kepler Chevreux la gestion de la liquidité de ses CCI.

Les encours concernés figurent dans la note 6.13a des Comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale.

#### 2.5 La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Les principaux risques financiers issus du bilan de la Caisse régionale sont le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité et de refinancement. Ces risques font l'objet d'un reporting régulier en Comité Financier et en Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration valide les règles de gestion ainsi que les limites de risque sur proposition du Comité Financier.

#### 2.6 Le risque de taux d'intérêt global

#### 2.6.1 Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

La Caisse régionale a pour objectif la couverture du risque en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble de ses produits de bilan et de hors bilan. Une position de transformation peut conjoncturellement être prise.

La politique de la Caisse régionale consiste à utiliser des instruments de couvertures « vanille » pour couvrir son risque de taux.

Les actifs à taux fixe sont couverts par des swaps emprunteurs de taux fixe contre EUR3M. Les passifs à taux fixe sont couverts par des swaps prêteurs de taux fixe contre EUR3M. Ces 2 types de couvertures sont classés en macro ou en micro couverture de juste valeur.

#### Au 31/05/2018:

- → l'encours d'actif à taux fixe est de 20 607 M€ et l'encours de swaps emprunteurs de taux fixe est de 7 797 M€.
- → l'encours de passif à taux fixe est de 16 032 M€ et l'encours de swaps prêteurs de taux fixe est de 2 803 M€.

Des opérations clientèle particulières présentant un risque de taux pour la Caisse régionale peuvent également faire l'objet d'une couverture spécifique.

#### 2.6.2 <u>Méthodologie</u>

Nous mesurons chaque mois un gap de taux statique :

- outils utilisés : outil national Cristaux 2
- périmètres de la mesure : l'ensemble du bilan y compris les fonds propres
- sources des données de calculs : données issues du système d'information (GREEN, KTP...), et des états financiers de Crédit Agricole S.A (SURFI...)
- hypothèses/modèles d'écoulement : les écoulements des produits non échéancés sont issus des conventions groupe exceptées certaines hypothèses de remboursements anticipés de taux (exemple : DAT) qui sont déterminées de façon locale à partir des remboursements constatés au cours des exercices précédents (comme le préconise Crédit Agricole S.A.).
- indicateurs utilisés dans la gestion du risque de taux d'intérêt global : nous mesurons un gap de taux fixe, un gap de taux inflation, un gap synthétique (taux fixe + inflation + équivalent delta des prêts capés et de l'épargne logement), et des gaps d'indices. La mesure de l'effet gamma sur le portefeuille de crédits capés est également calculée.
- CASA détermine des limites qui s'appliquent aux gaps synthétiques.
- Le calibrage des limites en gap de taux d'intérêt des Caisses régionales doit être fait en examinant les ratios suivants pour un choc uniforme de taux de +/-200 points de base (+/- 2%) :
  - o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités doit être inférieure à 10% des fonds propres prudentiels,
  - o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 5% du PNB d'activité budgeté,
  - o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 (en civil) doit rester inférieure à 4% du PNB d'activité budgété.
- La Caisse régionale applique des limites plus restrictives que les recommandations nationales sur l'impasse synthétique :
  - o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités doit rester inférieure à 8,6% des Fonds Propres prudentiels (2 022 M€ au 31/12/2017) soit une limite de 173 M€ pour 2018,
  - o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités pour un choc de 200 bp sur les taux fixes et de 100 bp sur l'inflation doit rester inférieure à 10% des FP CRD du 31/12 de A-1 soit 203 M€ pour 2018,
  - la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 4% du PNB d'activité budgeté (504 M€) pour un choc de taux de 200 bp soit une limite sur le Gap de 996 M€ sur 2018,
  - o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 doit rester inférieure à 3% du PNB d'activité budgeté pour un choc de taux de 200 bp soit une limite sur le GAP de 747 M€ sur 2018.
- La Caisse régionale ayant fait le choix de l'option « écoulement à un jour des titres de placement obligataires », les limites sur l'impasse s'appliquent avec cette convention. En revanche la limite sur la VAN (issue des normes baloises) s'applique sur le périmètre incluant l'écoulement du portefeuille obligataire de placement sur sa duration.
- La Caisse régionale a ajouté des seuils d'alerte de niveau Conseil d'Administration sur l'impasse synthétique, l'impasse stock taux fixe et sur l'impasse stock inflation. Ces seuils d'alerte s'appliquent sur le périmètre incluant un écoulement à un jour du portefeuille de placement obligataire.

Sur l'impasse taux fixe :

- o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 4,1% du PNB d'activité budgeté pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 1 021 M€ pour 2018
- o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 en civil doit rester inférieure à 3% du PNB d'activité budgeté pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 747 M€ pour 2018.

#### Sur l'impasse inflation:

o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 à 10 en civil doit rester inférieure à 1,5% du PNB d'activité budgeté pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 374 M€ pour 2018.

#### Sur l'impasse synthétique :

- o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités pour un choc de 200 bp sur les taux fixes doit rester inférieure à 7,7% des FP CRD du 31/12 de A-1 soit 155 M€ pour 2018,
- o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités pour un choc de 200 bp sur les taux fixes et de 100 bp sur l'inflation doit rester inférieure à 9,1% des FP CRD du 31/12 de A-1 soit 185 M€ pour 2018.

En cas de dépassement de ces seuils, les positions doivent être coupées. Une alerte est effectuée au Comité Financier.

 La Caisse régionale a ajouté des seuils d'alerte de niveau Comité Financier sur l'impasse synthétique, l'impasse stock taux fixe et sur l'impasse stock inflation.
 Ces seuils d'alerte s'appliquent sur le périmètre incluant un écoulement à un jour du portefeuille de placement obligataire.

#### Sur l'impasse taux fixe:

- o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 2,5% du PNB d'activité budgeté pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 623 M€ pour 2018.
- o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 en civil doit rester inférieure à 1,5% du PNB d'activité budgeté pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 374 M€ pour 2018.
- o la perte potentielle sur l'année 11 à l'année 15 en civil doit rester inférieure à 2,5% du PNB d'activité budgeté pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 623 M€ pour 2018.

#### Sur l'impasse inflation:

o la perte potentielle sur la première année glissante et les années 2 à 10 en civil doit rester inférieure à 0,75% du PNB d'activité budgeté pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 187 M€ pour 2018.

#### Sur l'impasse synthétique :

 la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités pour un choc de 200 bp sur les taux fixes doit rester inférieure à 4,5% des FP CRD du 31/12 de A-1 soit 91 M€ pour 2018,

- o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités pour un choc de 200 bp sur les taux fixes et de 100 bp sur l'inflation doit rester inférieure à 6% des FP CRD du 31/12 de A-1 soit 121 M€ pour 2018.
- Le Comité Financier est informé de tout dépassement de seuil d'alerte, sans obligation de revenir sous ce seuil.

Les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de taux sont des swaps vanille (taux fixe ou inflation).

#### 2.6.3 Gestion du risque

Le suivi du risque est effectué mensuellement par le Comité Financier/COTRE présidé par la Direction Générale.

Les limites Groupe sont bien respectées (cf. Exposition). En cas de dépassement de cellesci, la Caisse régionale a recours à la souscription de swaps de couverture.

#### 2.6.4 Exposition

Impact en valeur absolue d'un mouvement de taux de +200 bp sur l'impasse (sur chiffres au 31/05/2018) :

Limite	A1	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Gap synthétique	-717	-745	-435	-396	-415	-427	-337	-234	-254	-329
Limites nationales (M€)	996	996	747	747	747	747	747	747	747	747
Limites nationales (% PNB)	4%	4%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%
Impact PNB	2,85%	2,95%	1,73%	1,57%	1,65%	1,69%	1,34%	0,93%	1,01%	1,31%
Respect de la limite	oui									

Seuil d'alerte CA	A1	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Gap taux fixe	-591	-693	-727	-714	-716	-738	-636	-517	-511	-564
Limites CR (M€)	1 021	1 021	747	747	747	747	747	747	747	747
Limites CR (% PNB)	4,1%	4,1%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Impact PNB	2,34%	2,75%	2,89%	2,83%	2,84%	2,93%	2,53%	2,05%	2,03%	2,24%
Respect de la limite	oui									

Seuil d'alerte CFI	A1	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Gap taux fixe	-591	-693	-727	-714	-716	-738	-636	-517	-511	-564
Limites CR (M€)	623	623	374	374	374	374	374	374	374	374
Limites CR (% PNB)	2,5%	2,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Impact PNB	2,34%	2,75%	2,89%	2,83%	2,84%	2,93%	2,53%	2,05%	2,03%	2,24%
Respect de la limite	oui	non								

Impact sur la VAN d'un choc de taux :

de +200 bp : -151,2 M€
de - 200 bp : +207,9 M€.

#### 2.6.5 Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Afin de diminuer le risque de contrepartie sur les instruments dérivés et de répondre aux exigences EMIR, la Caisse régionale a mis en place des accords de collatérisation avec les banques suivantes : CACIB, Natixis, Barclays, BNP et Société Générale.

Ces accords permettent d'échanger la valeur de marché des instruments dérivés effectués avec chacune des contreparties. La valorisation des portefeuilles est effectuée quotidiennement par CACEIS et hebdomadairement par CACIB pour le compte de la Caisse régionale.

#### 2.7 Le risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

L'analyse de l'exposition au risque de change est effectuée par transparence du portefeuille. La Caisse régionale a fixé une limite sur l'exposition du portefeuille en devises à 1,5% des fonds propres CRD de A-1 soit 30,3 M€ pour 2018.

Au 30 juin 2018, l'exposition en devise sur le portefeuille était de 16,3 M€ soit 0,8% des fonds propres CRD. La limite est bien respectée.

#### 2.8 Les risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunt et de placement.

#### 2.8.1 Objectifs et politique

La Caisse régionale met en place un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité, tel que défini au point h de l'article 4 du règlement 97-02. Ce dispositif lui permet de disposer à tout moment des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements exigibles.

CASA assure la liquidité des Caisses régionales en leur donnant accès à différents instruments financiers: Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (50% des prêts MLT débloqués). Par ailleurs, la Caisse régionale peut émettre des Titres de Créances Négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.).

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. et des marchés financiers pour les TCN interbancaires.

#### 2.8.2 Gestion du risque

Le pilotage de la liquidité s'appuie sur :

- → Une mesure quotidienne du déficit de liquidité
- → Une projection mensuelle du déficit à long terme

Un reporting mensuel est effectué en Comité Financier/COTRE. Celui-ci met en place la politique de couverture du risque dans le respect des règles édictées par le Conseil d'Administration.

#### 2.8.3 Conditions de refinancement du premier semestre 2018

La BCE a confirmé son intention de sortir du Quantitative Easing (QE) à la fin de l'année et ne relèvera pas ses taux directeurs avant 2019.

Le spread de liquidité 5 ans facturé par CASA aux Caisses régionales est passé de 38 bp au 31/12/2017 à 55 bp au 30/06/2018. Cette maturité standard de 5 ans a évolué à 7 ans reflétant ainsi la durée réelle des levées senior effectuées par le Groupe CA et permettant une congruence entre le refinancement du Groupe et le refinancement des entités du groupe. Le spread de liquidité 7 ans facturé par CASA aux Caisses régionales est donc de 65 bp au 30/06/2018. Le semestre a été marqué par une forte volatilité, en partie expliquée par les incertitudes politiques relatives aux élections générales italiennes.

La Caisse régionale a connu un besoin de liquidité MLT au premier semestre 2018. La Caisse régionale a ainsi souscrit 131 M€ de refinancement MLT en janvier, puis 10 M€ en mai et 10 M€ en juin. D'autre part, la SFH (Société de Financement de l'Habitat, covered bond du Groupe Crédit Agricole) a connu une activité mesurée sur le semestre, apportant à la Caisse régionale 45 M€ d'avances spécifiques MLT.

#### 2.8.4 Méthodologie

La Caisse régionale est soumise dans la gestion de sa liquidité :

- au ratio de liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio): la limite pour le premier semestre 2018 est fixée à 100% et le seuil d'alerte au CFI à 105%.
- aux limites fixées par Crédit Agricole S.A. sur les volumes et les échéances du refinancement.

Crédit Agricole S.A a défini des règles de gestion sur la liquidité afin de prémunir le groupe d'un risque d'illiquidité. Les principes suivants permettent de limiter ce risque :

- Mise en place pour chaque Caisse régionale, d'un volume limite de refinancement à court terme (Limite court terme).
- Limite assurant la résistance à une crise globale : la Caisse régionale doit maintenir durant au moins un mois une situation de trésorerie excédentaire.
- Limite assurant la résistance à une crise idiosyncratique (c'est-à-dire sur le nom Crédit Agricole): la Caisse régionale doit maintenir durant au moins trois mois une situation de trésorerie excédentaire.
- Limite assurant la résistance à une crise systémique : la Caisse régionale doit maintenir durant au moins un an une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise systémique du type 2007-2009
- Limite individuelle de PRS (positions en ressources stables) > 0
- Limite BFM-TLTRO imposant de ne pas faire baisser la dette de la Caisse régionale depuis le 31/03/2017 (date de versement de l'emprunt TLTRO), sauf si le besoin en financement de marché (BFM) diminue.

L'encours de dette à long terme arrivant à échéance sur un semestre doit être au maximum de 1,8% de l'encours des crédits de la Caisse régionale.

La stratégie de la Caisse régionale consiste à optimiser l'ensemble des contraintes afin de sécuriser le refinancement et de minimiser sur longue période le coût de liquidité.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale se concrétise ainsi par :

- Un développement de la collecte clientèle, et un objectif de maitrise du déficit crédit collecte (DCC) :

Au 30 juin 2018, le déficit crédit collecte (DCC) de la Caisse régionale est de 3,709 Md€. Il s'est dégradé de 388 M€ sur le premier semestre.

- Une optimisation du refinancement du DCC. Cette optimisation passe par :
- o Une utilisation du refinancement à court terme (sans dépassement de la limite court terme) sous contrainte d'un lissage de la souscription de dette à moyen long terme et d'une sécurisation du refinancement.

La Caisse régionale cherche à éviter les « murs » de liquidité, c'est-à-dire à se retrouver à devoir souscrire un volume de cash long terme important sur une durée courte. En effet, le risque est de se refinancer de façon significative sur des spreads élevés en raison d'un environnement de marché dégradé.

o un refinancement sous forme d'avances bonifiées de marché

Ces avances spécifiques versées par CASA sont issues de véhicules de covered bonds bénéficiant d'une garantie constituée par des créances du groupe des Caisses régionales. Il s'agit notamment de la CRH ou de CA HL SFH. La Caisse régionale a pour objectif de poursuivre sur 2018 l'amélioration de la qualité du gisement des créances servant de sous-jacents aux titrisations de CA HL SFH.

La Caisse régionale a fait le choix de ne plus replacer en blanc auprès de CASA les avances spécifiques reçues de CASA et donc de conserver le cash.

o un refinancement sous forme d'avances bonifiées liées à l'activité clientèle

Ces avances spécifiques versées par CASA sont issues d'organismes de refinancement à vocation économique et sociale : Banque Européenne d'Investissement, Banque de Développement du Conseil de l'Europe, et Caisse des Dépôts et Consignations.

La Caisse régionale veille à la bonne utilisation des enveloppes BEI, BDCE et CDC proposées dès lors qu'elles répondent à l'activité de la clientèle.

Les programmes de refinancement de liquidité sont présentés mensuellement au comité financier/COTRE pour validation et font l'objet d'un reporting trimestriel au conseil d'administration.

#### 2.8.5 Exposition

#### Le ratio de liquidité LCR

Il évalue la couverture des sorties de trésorerie nettes à un mois par des titres liquides de bonne qualité. Les Caisses régionales doivent présenter au 30/06/2018 un ratio LCR >= 100%.

Au 30/06/2018, le ratio de liquidité de la Caisse régionale était de 110,19%.

#### **Emissions**

Au 30/06/2018, le déficit crédit collecte de la Caisse régionale s'établit à 3,71 Md€ dont 2,43 Md€ refinancés à MLT (durée initiale > 1 an) et 1,28 Md€ refinancés par les fonds propres.

La durée moyenne résiduelle du refinancement MLT est de 5,3 ans.

Sur le 1er semestre 2018, la Caisse régionale a souscrit :

- → 20 M€ d'emprunts en blanc MLT auprès de CASA
- → 55 M€ d'avances spécifiques à prix bonifié (SFH, CDC, UC Prédica)

#### 2.9 Politique de couverture

La Caisse régionale du Languedoc couvre ses positions de taux mesurés par les impasses de taux au travers de swaps de macro couverture de juste valeur. La justification de la macro couverture est effectuée chaque trimestre par l'utilisation de tests prospectifs.

Par ailleurs, certains crédits clientèle à taux fixe peuvent avoir fait l'objet d'une couverture spécifique du fait de leur montant. Le swap de couverture est alors classé en micro couverture de juste valeur.

Les crédits structurés aux Collectivités Publiques (A3C) sont également couverts pour éviter à la Caisse régionale d'être en risque sur la structure. Dans ce cas, le swap est classé en micro couverture.

#### Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 30 juin 2018, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture d'investissement net en devise.

#### 3. Risques opérationnels

#### 3.1 Description et Définition

Le risque opérationnel correspond au coût des risques résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, des défaillances humaines, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Ce sont par exemple la fraude externe et interne, les risques juridiques et de non -conformité, les erreurs de traitement, les dommages aux actifs (inondations, dégradations ...), etc.

La Caisse régionale a mis en place son dispositif de gestion des risques opérationnels, selon les recommandations données par Crédit Agricole S.A.. Un point sur le risque opérationnel (mesure du risque, actions à mettre en place, adaptation éventuelle du dispositif) est fait trimestriellement en Comité de Contrôle Interne.

#### 3.2 Principales évolutions

Au cours du premier semestre 2018, les principales évolutions ont porté sur :

- Mise en place du nouveau seuil d'alerte CAS.A. : incident à partir de 300 k€ (au lieu de 150 k€), maintien du seuil d'alerte interne (50 k€ et/ou 5 000 clients)
- Suite au changement de référentiel national, les cartographies sont intégralement refondues sur l'année et revues exhaustivement avec les responsables opérationnels. La révision de la cartographie se base notamment sur les nouvelles organisations et procédures mises en place, les audits internes ou externes menés, les risques pondéreux identifiés à travers la collecte et les résultats des contrôles.
- La campagne d'actualisation des scénarii majeurs en cours porte sur un périmètre de 16 scénarios retenus sur les 17 proposés par CAS.A. (ajout de 2 scénarios en 2017 : malveillance informatique commise par un employé / par un tiers)
- La montée en expertise se poursuit sur le domaine de la sécurité du système d'information : audit 'convenable' en 2018 ; CISO certifié CISSP - Certified Information Systems Security Professional - (certification des professionnels de la sécurité) ; lancement en mai 2018 d'une revue de presse mensuelle de la Cybersécurité auprès des interlocuteurs CR

#### 4. Risques de non-conformité

#### 4.1 La prévention

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité vise à prémunir la Caisse régionale des risques liés au non-respect des lois, règlements ou normes professionnelles ainsi que des risques d'image et de réputation.

Le périmètre des contrôles porte notamment sur les réglementations liées aux activités d'investissement, sur la prévention du blanchiment des capitaux, sur la lutte contre le financement du terrorisme, sur la fraude interne et externe, sur les règles en matière de protection de la clientèle, aux sanctions internationales ou encore la loi Informatique et Libertés.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'articule autour de 4 volets :

- La prévention,
- L'adaptation des procédures et process aux nouveautés réglementaires et aux risques,
- Les contrôles,
- Le reporting.

#### 4.2 Principales évolutions

Les principales évolutions du dispositif au cours du 1er semestre 2018 sont les suivantes :

En matière de prévention, la Caisse Régionale a légèrement revu son dispositif de formations réglementaires : afin de simplifier les suivis, celles-ci sont dorénavant

annualisées et non suivies trimestre par trimestre. Sur cette base annuelle, les taux de formation du 1<sup>er</sup> semestre 2018 sont très satisfaisants :

Intitulé For	mation	Taux d'atteinte	Commentaires
Lutte contre le Blanchiment		77 %	
La conformité au quotidien		85 %	
Lutte contre la Corruption		85 %	
Protection de la clientèle		0 %	Module suspendu par DDC CA.SA et IFCAM au 1er T 2018 dans l'attente de la mise à jour RGPD. Reprise des formations prévue au 2e S 2018 dès réception de la nouvelle version
Lutte contre la Fraude		0 %	Module suspendu par DDC CA.SA et IFCAM au 1er T 2018. 2 nouveaux modules livrés en avril (sensibilisation + approfondissement) utilisés auj. uniquement pour les nouveaux entrants. Formation des autres collaborateurs prévue au 2e S 2018
Sanctions internationales :	Module général	13 %	Formation au 1 <sup>er</sup> T 2018 des nouveaux entrants sur version précédente. Nouvelle version livrée en avril 2018, utilisée pour métiers PRO. Formation autres collaborateurs à/c été 2018
	Formation avancée	90 %	
	Procédures et méthodes	95 %	
Clients en situation de fragili	té financière	99 %	
Commercialisation des parts	sociales	99 %	
Abus de marché		93 %	
Conflits d'Intérêts		90 %	
FATCA		92 %	
QI		100 %	Formation à réaliser avant le 15/06/2018
Volker		95 %	

Extrait présentation faite au CCI du 25/06/2018

En matière de conformité, le 1<sup>er</sup> semestre 2018 a été marqué par la mise en œuvre à la Caisse régionale de 2 réglementations majeures, avec 2 projets structurants menés en collaboration avec CASA:

- La MIF 2: les nouvelles obligations amenées par cette réglementation ont en particulier conduit la Caisse régionale à externaliser auprès de CA Titres le passage des ordres de Bourse, à adapter ses processus pour répondre aux exigences du reporting des transactions (recueil des LEI en particulier), à mettre en œuvre de nouveaux documents et de nouvelles procédures en matière d'information client et de conseil dans le temps (par rapport notamment à la connaissance et expérience, et à la transparence sur les frais), à revoir son dispositif de gouvernance produits ainsi que son dispositif de formation relatif aux instruments financiers.
- Le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD): préalablement à l'entrée en vigueur du RGPD le 25 mai 2018, la Caisse régionale a désigné un Data Protection Officer, établi son registre des traitements en collaboration avec les experts métier, et mis en place un dispositif de réponse aux demandes d'exercice de droit. Les documents client, collaborateur et candidat sont mis à jour et des communications ont été réalisées auprès des clients et des salariés, avec un dispositif de formation spécifique pour certains collaborateurs. Enfin, la CR poursuit ses travaux auprès de ses sous-traitants ainsi qu'en matière d'analyse d'impacts, et les procédures sont mises à jour en conséquence.

En matière d'activité, 58 avis de conformité, donnés avant le lancement de tout nouveau produit ou activité afin de s'assurer de l'analyse et de la couverture des éventuelles zones de risques par un dispositif adapté, ont été émis au 1<sup>er</sup> Semestre 2018.

La qualité du formalisme des entrées en relation ainsi que celle des souscriptions de Titres et Assurance Vie se situe dorénavant à un niveau élevé (supérieur à 95%).

En matière de sanctions Internationales, la Caisse régionale a également poursuivi le déploiement du plan de remédiation OFAC piloté par CA.SA. Celui-ci porte actuellement sur les axes suivants :

- Renforcement de la qualité et de la complétude des données clients dans le Système d'Information. Ce « Plan DATA » s'étalera jusqu'en avril 2021. Une taskforce a été constituée début 2018. Au 30/06/2018, plus de 5 000 clients ont été traités par cette équipe. Le Comité Executif de la Caisse régionale a validé le 02/07/2018 un investissement important pour automatiser ces traitements en s'appuyant sur les outils de « LAD-RAD »;
- Poursuite des efforts de filtrage des flux avec des pays à risque et de criblage des personnes listées;
- Renforcement du KYB des clients effectuant des opérations avec des pays à risque;
- Renforcement du nombre et de la fréquence des reportings à la Direction de la Conformité de CA.S.A. Ceux-ci sont aujourd'hui au nombre de 7 en plus du questionnaire annuel d'évaluation du dispositif (EWRA) effectué en juin 2018 pour la 3° année consécutive.

Le dispositif Qualified Intermediary (QI) est bien en place et doit faire l'objet de sa première auto-certification triennale par le Responsible Officer (le Directeur Général) auprès de l'IRS américain d'ici septembre 2018.

En matière de Sécurité Financière, 149 Déclarations de soupçons ont été transmises à TRACFIN au 1<sup>er</sup> semestre 2018. Cette baisse significative du nombre de DS p/r au 1<sup>er</sup> semestre 2017 (- 40 %) s'explique par un « retour à la normale » de l'activité de la Sécurité Financière suite à l'évolution des méthodes de déclaration.

Sur le plan de l'intégration des nouvelles réglementations ce semestre a été marqué par :

- la poursuite de la mise en œuvre de la IVe Directive européenne: les 78 PPE identifiées parmi les clients de la Caisse régionale font actuellement l'objet d'un plan de renforcement de leur KYC avec notamment récupération des justificatifs de revenus et de patrimoine et renseignement d'une fiche de connaissance client. En fonction des éléments obtenus –ou pas- le maintien ou la rupture de relation feront l'objet d'un arbitrage en septembre prochain qui sera présenté pour validation au CCI du 24/09;
- Concernant la Loi SAPIN 2, la Caisse régionale a nommé un Référent Unique, le RCPR. Elle reste en attente d'éléments de CA.SA (notamment pour ce qui concerne la Charte de Conduite, le dispositif d'accompagnement des Lanceurs d'Alerte, etc..) pour poursuivre la mise en œuvre complète de cette réglementation.

Le dispositif de vigilance renforcée applicable aux clients de la Banque Privée et aux résidents dans les pays à risque est en cours d'achèvement. Les 1 ers arbitrages sur le maintien de la relation avec les clients Banque Commerciale Privée non-conformes ont été rendus par le RCPR et de Directeur concerné. Ceux concernant les résidents dans les Pays à risque ont été rendus par le CCI du 21/03 et du 25/06 derniers.

Concernant la lutte contre le financement du terrorisme, tenant compte des griefs faits par l'ACPR à l'encontre de la «Banque B»le 22/03/2018 pour manquements en la matière, la Caisse régionale a mis en place une requête de suivi des crédits à la consommation utilisés par le biais de retraits d'espèces.

Enfin, parmi les principales évolutions connues au 1<sup>er</sup> semestre, il convient de noter la participation du service Sécurité Financière-conformité à plusieurs Assemblées générales et Conseils d'Administration de Caisses locales sur le thème de la Cybercriminalité.

Le reporting des contrôles et des zones de risques reste régulièrement assuré auprès du Comité de Contrôle Interne. Sont notamment présentés les résultats des contrôles, les plans d'actions et le suivi de l'avancement des actions engagées. Le Conseil d'Administration fait l'objet d'un compte-rendu du Rapport de Contrôle Interne, ainsi que des Questionnaire de Lutte contre le Blanchiment (QLB) et du Questionnaire de Protection de la Clientèle (QPC) communiqués annuellement à l'ACPR. Par ailleurs, les risques clefs de non-conformité font l'objet d'une remontée trimestrielle à CA S.A.

#### 5. Risques juridiques

Les missions des collaborateurs des Affaires Juridiques de la Caisse régionale s'inscrivent dans un double objectif à titre principal :

- Optimiser la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles et pénales que disciplinaires pour l'entité, ses dirigeants et ses employés, qui recouvre :
  - Le risque légal, c'est-à-dire le non-respect des dispositions légales ou réglementaires, qui encadrent l'exercice des activités de l'entité partout où elle les exerce et en conditionnent la légalité, la validité, et l'opposabilité aux tiers,
  - Le risque contractuel, c'est-à-dire le risque d'inadéquation, par imprécision, lacune ou insuffisance, de la documentation contractuelle aux opérations traitées, l'amenant à ne pas traduire de façon complète et claire la volonté des parties ou de ne pas assurer suffisamment la protection des intérêts de l'entité.
- Apporter l'appui juridique nécessaire aux services du Siège et aux Réseaux afin de leur permettre d'exercer et de développer leurs activités, produits et services, tout en minimisant les risques et les coûts juridiques.

A la connaissance de la Caisse régionale, il n'existe, au 30 juin 2018, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale et du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 13 juin 2017, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale du Languedoc est donc très confiante sur l'issue de la procédure.

## 6. Procédures et contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

## 6.1 Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction Comptable et Financière de la Caisse Régionale du Languedoc assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

Conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, la Caisse Régionale du Languedoc se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

La charte du contrôle comptable, élaborée selon les recommandations et principes communs au groupe Crédit Agricole, actualisée en juin 2018, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse Régionale, ainsi que les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents.

Le dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière est complété par l'approbation des comptes des Caisses Régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

#### 6.2 Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse Régionale, par la cartographie des processus, actualisée en mars 2018, concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière du système d'information Groupe, et par la formalisation des procédures relatives à la piste d'audit.

L'information financière publiée par la Caisse Régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

#### 6.3 Données comptables :

La Caisse Régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole SA.

La Caisse Régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

#### 6.4 Données de gestion :

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse Régionale du Languedoc font l'objet de la mise en œuvre de contrôles comptables (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

#### 6.5 Description du dispositif de l'information comptable et financière

Les objectifs du contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse Régionale a décliné les recommandations générales du Contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière notamment par les missions assurées par le contrôle permanent de dernier niveau : actualisation de la charte de contrôle comptable (LJ 2018-012) et du dispositif d'alerte relatif aux risques comptables (LJ 2018-066), évolutions des contrôles comptables liées à la mise en œuvre de la norme IFRS9 (Note comptable IFRS9), surveillance de la justification des comptes, vérification des productions prudentielles et règlementaires.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles comptables de 1er degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions,
- contrôles de 2ème degré 1er niveau exercés par la Direction Comptable et Financière,

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière (2.2) est assuré par l'équipe contrôle permanent intégrée au Département Contrôle Permanent et Risque, directement rattaché hiérarchiquement au Responsable des Contrôles Permanents et Risques.

Cette évaluation permet au Contrôleur permanent comptable de la Caisse Régionale de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le reporting sur l'avancement des travaux du Contrôle permanent de l'information comptable et financière et l'évaluation de ce dispositif de Contrôle Permanent mis en

place dans l'entité est présentée trimestriellement, via le Comité de Contrôle Interne, au Directeur Général de la Caisse Régionale.

La conclusion des travaux du Contrôle permanent de l'information comptable et financière est présentée, de manière périodique, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

#### 6.6 Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés annuels,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale les conclusions de leurs travaux.

# COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2018

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc en date du 25 Juillet 2018

#### **SOMMAIRE**

CAD	KE (	JENERAL	4
Pi	RESE	NTATION JURIDIQUE DE LA CAISSE REGIONALE DU LANGUEDOC	4
ETA	TS F	INANCIERS CONSOLIDES	5
C	ОМР	TE DE RESULTAT	F
R	CIVII ESHI	LTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	c
		ACTIF	
		PASSIF	
		AU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	
		AU DES FLUX DE TRESORERIE	
		ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1ER JANVII	
2010			
	Trai	nsition du bilan du 31 décembre 2017 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	. 11
	Trai	nsition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeu	ır
		pour pertes constituées selon IFRS 9	
		fs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9	
	Imp	act sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	. 15
NOT	ES 4	NNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	. 17
1.		PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	
	1.1		
_	1.2	Principes et méthodes comptables	
2.		PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	
3.		RISQUE DE CREDIT	
4.		NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX	
	4.1	PROPRES  Produits et Charges d'intérêts	
	4. 1 4.2	Produits et charges à interets	
	4.2 4.3	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	
	4.3 4.4	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par resultat Propres	
	4.4 4.5	Gains ou pertes nets sur instruments imanciers a la juste valeur par capitaux propres Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	
	4.6.	Gains ou pertes nets resultant de la decomptabilisation d'actifs financiers au cout amorti  Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par	JU
	4.0.	résultat	56
	4.7.	Produits (charges) nets des autres activités	
	4.8	Charges générales d'exploitation	57
	4.9.	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et	0,
		incorporelles	58
	4.10	•	
	4.11		
	4.12		
	4.13		
5.		INFORMATIONS SECTORIELLES	
6.		NOTES RELATIVES AU BILAN	
	6.1	Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	
	6.2	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	
	6.3	Actifs financiers au coût amorti	
	6.4	Exposition au risque souverain	
	6.5	Passifs financiers au coût amorti	. 79
	6.6	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	
	6.7	Immeubles de placement	
	6.8	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	
	6.9	Ecarts d'acquisition	
	6.10		
	6.11		
	6.12	P Dettes subordonnées	. 82

	6.13	B Capitaux propres	82
7.		ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	
8.		RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	85
9.		JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	85
	9.1.	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	85
	9.2.	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	89
	9.3	Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	93
10	).	IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS	
11		Parties liees	93
12	2.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2018	94
13	3.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2018	94

#### **CADRE GENERAL**

#### Présentation juridique de la Caisse régionale du Languedoc

#### 1- <u>Dénomination</u>, <u>Siège Social et immatriculation</u>

<u>Dénomination Sociale</u> : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Appellation Commerciale: CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

Code NAF: 6419Z

Numéro SIRET: 492 826 417 000 15

Numéro SIREN: 492 826 417 RCS MONTPELLIER

Lieu de Cotation : EURONEXT PARIS

#### 2- Forme Juridique

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc est une société coopérative à capital et personnel variables, régie par les dispositions des articles L512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, et soumise à la règlementation bancaire contenue dans les articles L511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

En outre, elle est soumise aux dispositions légales ou réglementaires contenues dans :

- La loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée par la loi du 13 Juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopérative,
- Les dispositions non abrogées des l'ancien livre V du Code Rural,
- Les articles L231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable.

La Caisse Régionale a été constituée par acte sous seing privé en date du 26 Avril 2007 entre les personnes visées à l'article 512-2 du Code Monétaire et Financier, et inscrite sur la liste des établissements de crédit agrées en qualité de banque mutualiste et coopérative avec l'ensemble des Caisses Locales qui lui sont affectées.

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

## **COMPTE DE RESULTAT**

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Intérêts et produits assimilés	4.1	300 835	638 944	325 412
Intérêts et charges assimilées	4.1	-161 259	-462 040	-242 795
Commissions (produits)	4.2	138 724	289 295	143 071
Commissions (charges)	4.2	-24 478	-50 623	-25 012
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	7 198	5 442	752
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		-245		
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		7 443		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	43 014		
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recvclables		-891		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		43 905		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4		55 742	41 390
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	0		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs	4.6	0		
financiers à la juste valeur par résultat	4.0	O		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	0		
Produits des autres activités	4.7	1 539	2 288	1 189
Charges des autres activités	4.7	-1 346	-2 667	-1 236
PRODUIT NET BANCAIRE		304 227	476 381	242 771
Charges générales d'exploitation	4.8	-159 424	-287 224	-151 005
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles e incorporelles	t 4.9	-3 245	-8 386	-3 591
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		141 558	180 771	88 175
Coût du risque	4.10	-2 299	112 951	42 749
RESULTAT D'EXPLOITATION		139 259	293 722	130 924
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	4 096	1 304	457
Variations de valeur des écarts d'acquisition RESULTAT AVANT IMPOTS	6.9	143 355	295 026	131 381
Impâts que las bánáficas		27.70	OF 47F	24.000
Impôts sur les bénéfices Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.6	-37 795	-95 475	-31 968
RESULTAT NET	0.0	105 560	199 551	99 413
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET PART DU GROUPE		105 560	199 551	99 413

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Résultat net		105 560	199 551	99 413
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	0	365	C
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit	4.13	0		
propre (1)	4.13			
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux	4.13	-71 016		
propres non recyclables (1)				
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non				
recyclables; hors entreprises mises en équivalence	4.13	-71 016	365	C
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non				
recyclables; des entreprises mises en équivalence	4.13			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non				
recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	2 075	-385	C
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non				
recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non				
recyclables sur activités abandonnées	4.13			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non	4.40	60.044	20	
recyclables	4.13	-68 941	-20	0
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	0	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.13		57 489	14 562
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres	4.13	-5 324		
recyclables				
Gains at nortes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-426	3 450	401
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-420	3 450	401
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres				
recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.13	-5 750	60 939	14 963
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres				
recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	1 486	-2 303	-1 821
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4.40			
recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur				
activités abandonnées	4.13			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	-4 264	58 636	13 142
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	-73 205	58 616	13 142
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		32 355	258 167	112 555
Dont part du Groupe		32 355	258 167	112 555
Dont participations ne donnant pas le contrôle				
(4) 4	4.40			
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	0		

### **BILAN ACTIF**

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales		163 962	155 368	155 368
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1-6.4	276 814	187 694	18 230
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		18 403	18 230	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		258 411	169 464	
Instruments dérivés de couverture		371 806	405 659	405 659
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.2-6.4	2 616 345	2 694 068	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		580 653	591 007	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par		2 035 692	2 103 061	
capitaux propres non recyclables				
Actifs financiers disponibles à la vente	3.1-6.2-6.4			2 532 222
Actifs financiers au coût amorti	3.1-6.3-6.4	20 196 527	19 724 145	
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 001 748	991 431	991 432
Prêts et créances sur la clientèle		18 471 827	17 945 169	
Titres de dettes		722 952	787 545	17 332 077
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		353 327	364 835	364 835
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.1-6.3-6.4			731 167
Actifs d'impôts courants et différés		113 299	119 983	126 483
Comptes de régularisation et actifs divers		909 065	919 313	919 316
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.6			
Participation aux bénéfices différée				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	6.7	4 963	5 173	5 173
Immobilisations corporelles	6.8	47 046	44 893	44 893
Immobilisations incorporelles	6.8	4 587	4 340	4 340
Ecarts d'acquisition	6.9			
TOTAL DE L'ACTIF		25 057 741	24 625 471	24 251 995

### **BILAN PASSIF**

Passifs financiers au coût amorti       19 461 546       19 0 12 956 860       12 12 956 860       13 10 956       12 12 956 860       13 10 956       13 10 956       14 12 938       13 10 956       14 12 928		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option  Instruments dérivés de couverture  Passifs financiers au coût amorti Dettes envers les établissements de crédit Dettes envers la clientèle Dettes envers la clientèle Dettes représentées par un titre  Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux  Passifs d'impôts courants et différés  Comptes de régularisation et passifs divers  Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées  Provisions techniques des contrats d'assurance  Dettes subordonnées  Capital et réserves liées Réserves consolidées  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur	0	(
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option  Instruments dérivés de couverture  Passifs financiers au coût amorti  Dettes envers les établissements de crédit Dettes envers les établissements de crédit Dettes représentées par un titre Dettes représentées par un titre Cost de réévaluation des portefeuilles couverts en taux  Passifs d'impôts courants et différés  Comptes de régularisation et passifs divers  Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités Dettes subordonnées  Provisions (1) Dettes subordonnées D	20 793	20 793
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option  Instruments dérivés de couverture  Passifs financiers au coût amorti  Dettes envers les établissements de crédit Dettes envers les établissements de crédit Dettes représentées par un titre Dettes représentées par un titre Cost de réévaluation des portefeuilles couverts en taux  Passifs d'impôts courants et différés  Comptes de régularisation et passifs divers  Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités Dettes subordonnées  Provisions (1) Dettes subordonnées D	20 793	
Passifs financiers au coût amorti  Dettes envers les établissements de crédit  Dettes envers la clientèle  Dettes représentées par un titre  Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux  Passifs d'impôts courants et différés  Comptes de régularisation et passifs divers  Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées  Provisions techniques des contrats d'assurance  Dettes subordonnées  Capitaux propres  Capitaux propres  Capitaux propres part du Groupe  Capital et réserves liées  Réserves consolidées  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres us  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur		
Dettes envers les établissements de crédit Dettes envers la clientèle Dettes représentées par un titre  Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux  Passifs d'impôts courants et différés  Comptes de régularisation et passifs divers  Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées  Provisions techniques des contrats d'assurance  O Provisions (1)  Dettes subordonnées  Capitaux propres  Capitaux propres part du Groupe  Capitaux propres part du Groupe  Capital et réserves liées  Réserves consolidées  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur	517 999	517 999
Dettes envers la clientèle Dettes représentées par un titre  Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux  Passifs d'impôts courants et différés  Comptes de régularisation et passifs divers  Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités 6.6 abandonnées  Provisions techniques des contrats d'assurance  O Provisions (1)  Dettes subordonnées  Capitaux propres  Capitaux propres  Capitaux propres part du Groupe  Capital et réserves liées  Réserves consolidées  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur	090 118	
Dettes représentées par un titre  Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux  Passifs d'impôts courants et différés  42 393  Comptes de régularisation et passifs divers  Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités 6.6 abandonnées  Provisions techniques des contrats d'assurance  O Provisions (1)  Dettes subordonnées  Capitaux propres  Capitaux propres  Capitaux propres part du Groupe  Capital et réserves liées  Réserves consolidées  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur	738 781	12 749 772
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux  Passifs d'impôts courants et différés  Comptes de régularisation et passifs divers  Bettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités 6.6 abandonnées  Provisions techniques des contrats d'assurance  O Provisions (1)  Dettes subordonnées  Capital et réserves part du Groupe  Capital et réserves liées  Réserves consolidées  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur  310 088  320 344 370  42 393  42	321 351	6 321 351
Passifs d'impôts courants et différés  Comptes de régularisation et passifs divers  Bettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités 6.6 abandonnées  Provisions techniques des contrats d'assurance  Provisions (1)  Dettes subordonnées  Capitaux propres  Capitaux propres  Capitaux propres part du Groupe  Capital et réserves liées  Réserves consolidées  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur	29 986	29 986
Comptes de régularisation et passifs divers  Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités 6.6 abandonnées  Provisions techniques des contrats d'assurance  Provisions (1) 6.11 116 998 3  Dettes subordonnées 6.12 0  Total dettes 21 308 050 208  Capitaux propres 3749 691 3 3  Capitaux propres part du Groupe 3 749 677 3 3  Capital et réserves liées 1 412 328 14  Réserves consolidées 1 883 419 15  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur	323 687	323 687
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités 6.6 abandonnées  Provisions techniques des contrats d'assurance 0  Provisions (1) 6.11 116 998 2  Dettes subordonnées 6.12 0  Total dettes 21 308 050 208  Capitaux propres 3749 691 3  Capitaux propres part du Groupe 3749 677 3  Capital et réserves liées 1412 328 14  Réserves consolidées 1883 419 15  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 348 370 46  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur	361	361
abandonnées  Provisions techniques des contrats d'assurance  0  Provisions (1)  Dettes subordonnées  6.12  0  Total dettes  21 308 050  Capitaux propres  3 749 691  3 749 677  3 749 677  Capital et réserves liées  1 412 328  Réserves consolidées  1 883 419  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur	825 228	825 228
Provisions (1) 6.11 116 998 2  Dettes subordonnées 6.12 0  Total dettes 21 308 050 20 3  Capitaux propres 3 749 691 3 3  Capitaux propres part du Groupe 3 749 677 3 3  Capital et réserves liées 1 412 328 14  Réserves consolidées 1 883 419 15  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 3 348 370 44  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur	0	C
Dettes subordonnées 6.12 0  Total dettes 21 308 050 20 8  Capitaux propres 3749 691 3 7  Capitaux propres part du Groupe 3 749 677 3 7  Capital et réserves liées 1 412 328 14  Réserves consolidées 1 883 419 15  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 348 370 48  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur	0	С
Total dettes 21 308 050 20 3  Capitaux propres 3 749 691 3 7  Capitaux propres part du Groupe 3 749 677 3 7  Capital et réserves liées 1 412 328 14  Réserves consolidées 1 883 419 15  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 348 370 4	118 590	118 590
Capitaux propres 3 749 691 3 7 7 3 7 7 8 7 7 3 7 7 8 7 7 9 8 9 1 3 7 8 9 8 9 1 3 7 8 9 8 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9 1 9	0	C
Capitaux propres part du Groupe 3 749 677 3 7 7 8 7 8 8 8 8 8 8 9 8 9 9 9 9 9 9 9 9	896 776	20 907 767
Capitaux propres part du Groupe 3 749 677 3 7 7 8 7 8 7 9 9 8 7 9 9 8 7 9 9 9 9	728 695	3 344 228
Capital et réserves liées 1412 328 14  Réserves consolidées 1883 419 15  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 348 370  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur	720 033	3344220
Réserves consolidées 1 883 419 1 9  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 348 370  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur	728 681	3 344 214
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 348 370  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur	403 835	1 403 863
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur	903 271	1 650 573
	421 575	90 227
$_{ m I}$		
Résultat de l'exercice 105 560		199 551
Participations ne donnant pas le contrôle 14	14	14
TOTAL DU PASSIF 25 057 741 24 0	625 471	24 251 995

<sup>(1)</sup> Les provisions sur encours de hors bilan ont été comptabilisées en déduction de l'actif pour un montant de 21,4 M€ au 01/01/2018 et de 28,7 M€ au 30/06/2018.

### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

					Part d	iu Groupe							ns ne donnant pa			
		Capita	l et réserves lié	es			s comptabilisés Gains et	directement en	1	ı			comptabilisés d	Total des	l	
						Gains et pertes	pertes	Total des gains et			Capital	Gains et pertes	Gains et pertes	gains et		Capitaux
		Primes et	Elimination	Autres	Total Capital	comptabilisés	comptabilisés	pertes			réserves	comptabilisés	comptabilisés	pertes	Capitaux	propres
	Capital	Réserves	des titres	instruments	et Réserves	directement en	directement	comptabilisés	Résultat net	Capitaux propres	liées et	directement en	directement en	comptabilisés	propres	consolidés
	Capital	consolidées liées	autodétenus	de capitaux	consolidées	capitaux	en capitaux	directement en			résultat	capitaux	capitaux	directement		consolides
		au capital (1)	autodetenus	propres	consolidees	propres	propres non	capitaux propres			resultat	propres	propres non	en capitaux		
(en milliers d'euros)						recyclables	recyclables	Capitaux propres				recyclables	recyclables	propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2017 Publié					0		,			0				0	0	0
Impacts nouvelles normes					0					0				0	0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2017	230 066	2 843 682	-4 733	0	3 069 015	38 296	-6 685	31 611		3 100 626	14				14	3 100 640
Augmentation de capital	1 506	2 0 10 102			1 506			0	_	1 506				0	0	1 506
Variation des titres autodétenus		-2 834	2 437		-397			0		-397				0	0	-397
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux									.l							
propres du 1er semestre 2017									1	۰				۰		
Dividendes versés au 1er semestre 2017		-19 286			-19 286			0	)	-19 286				0	0	-19 286
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0	1	0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne										0				0	0	0
donnant pas le contrôle								_	1					_	-	_
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0	1	0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 506	-22 120	2 437	0	-18 177		0		1	-18 177				'l "		-18 177
Variation des gains et pertes comptabilisés directement						13 142		13 142	1	13 142		1	1		0	13 142
en capitaux propres					1	1		1	1	1		1	1	1	1	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors					0			0	· I	0				0	0	0
résultat des entreprises mises en équivalence Résultat du 1er semestre 2017						1			99.413	99.413		1	1			99 413
Autres variations					I o	1		l s	39 413	ss 413		1	1	1 0	l o	sss +13
Capitaux propres au 30 juin 2017	231 572	2 821 562	-2 296		3 050 838	51 438	-6 685	44 753	99 413	3 195 004	14				14	3 195 018
Augmentation de capital	5 153	2 021 302	-2 290		5 153	51 430	-6 663	44 /53	99 413	5 153	14				14	5 153
Variation de Capital Variation des titres autodétenus	-627	47	-974		-1 554				3	-1 554				1 0	l å	-1554
Emissions d'instruments de capitaux propres	-027		-374		1 334				3	-1334					l š	-1334
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux					ľ			ľ	1	ľ				ı .	ľ	ŭ
propres du 2nd semestre 2017					0	1		0	1	0				0	0	0
Dividendes versés au 2nd semestre 2017		0			۰ ا				,							0
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0				,	0						0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne																_
donnant pas le contrôle					۰ "	1		٥	1					۰ ۰	l °	
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0	•	0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	4 526	47	-974	0	3 599			0	0	3 599		0	0	0	0	3 599
Variation des gains et pertes comptabilisés directement					۱ ،	45 494	-20	45 474	d.	45 474						45 474
en capitaux propres					ľ	45454	-20	45474	1	45474				ľ	ľ	45474
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors					۱ ،									۱ ،	۰ ا	0
résultat des entreprises mises en équivalence					1			_	1					_	-	_
Résultat du 2nd semestre 2017					0	1		0	100 138	100 138				0	0	100 138
Autres variations									1						0	0
Capitaux propres au 31 décembre 2017 Affectation du résultat 2017	236 098	2 821 609 199 551	-3 270	0	3 054 437 199 551		-6 705	90 227	199 551 -199 551		14			0	14	3 344 229
		199 551 3 021 160	-3 270			96 932		90 227		3 344 215	14	_			14	3 344 229
Capitaux propres au 1er janvier 2018	236 098	3 021 160 53 147	-3 270	- 0	3 253 988	-101 676	-6 705 433 024	331 348		3 344 215	14	- 0		0	14	3 344 229
Impacts de l'application de la norme IFRS 9 (2)  Capitaux propres au 1er janvier 2018 retraité	236 098	3 074 307	-28 -3 298		53 119 3 307 107	-101 6/6	433 024 426 319	331 348 421 575			14				14	
		3 074 307	-3 298	۰			420 319	4213/3			14			1 .	14	
Augmentation de capital Variation des titres autodétenus	9 073	-1971	1 881		9 073				3	9 073						9 073
Emissions d'instruments de capitaux propres	-409	-1971	1 001		-499				3	-499				1 0	l å	-499
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux					ľ			۱ "	1	ľ				ı .	ľ	ŭ
propres du 1er semestre 2018					0	1		0	•	0				0	0	0
Dividendes versés au 1er semestre 2018		-19 933			-19 933				J	-19 933						-19 933
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales										0					آ آ	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne					1			_	1					_	-	_
donnant pas le contrôle					۰ ۱	1		٥	1	٥				0	۰ ا	0
Mouvements liés aux paiements en actions					۰ ا				,							0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	8 664	-21 904	1881	0	-11 359	0	0			-11 359				0	0	-11 359
Variation des gains et pertes comptabilisés directement								77.705	l .	-73 205		1	1		١.	72 205
en capitaux propres					l °	-4 264	-68 941	-73 205	1	-73 205		1		l "	l °	-73 205
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux		1			I	1		l	1	ı		1	1	1	l	ı I
propres à la juste valeur par capitaux propres non		1				1			1			1	1		۰ ا	0
recyclables transférés en réserves		1			I	1		l	1	ı		1	1	1	l	l l
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit					l o	I			,i	۱ ،		1	1	۱ ،	ه ا	
propre transférés en réserves					ı	1		l	1	ı		1		ı	ľ	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors						l			d	0		1		۱ ،		0
résultat des entreprises mises en équivalence					-	1			405	405		1		1 -	]	405.5
Résultat du 1er semestre 2018 Autres variations						1		9	105 560	105 560		1				105 560
Autres variations CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2018	244 762	3 052 402	-1 417		3 295 747	-9 008	357 378	348 370	105 560	-1 3 749 677	14	_			14	-1 3 749 691
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2018	244 762	3 052 402	-1 417	0	3 295 747	-9 008	357 378	348 370	105 560	3 749 677	14	1 0	y 0	η °	14	3 749 691

- (1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle
  (2) Le détail des impacts sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9 est présenté dans la note " Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018".

#### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Résultat avant impôts		143 355	295 026	131 381
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des		2.245	0.200	2.504
immobilisations corporelles et incorporelles		3 245	8 386	3 594
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.9			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		794	-135 853	-48 819
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence				
Résultat net des activités d'investissement		-4 096	1 365	-465
Résultat net des activités de financement		10	1	0
Autres mouvements		11 753	-17 339	13 601
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant		11 706	-143 440	-32 089
impôt et des autres ajustements		11 706	-143 440	-32 089
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		380 993	67 740	79 896
Flux liés aux opérations avec la clientèle		-406 684	-371 147	-139 939
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		7 974	12 904	40 178
		7 374	12 904	40 176
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		14 473	133 775	85 367
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence				
Impôts versés		14 430	-50 758	-36 514
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités		11 186	-207 486	28 988
opérationnelles		11 180	-207 400	20 300
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		166 247	-55 900	128 280
Flux liés aux participations (1)		-3 <b>273</b>	-4 822	-892
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-1 512	-10 840	-5 <b>2</b> 59
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		-4 785	-15 662	-6 151
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		-10 269	-12 107	-16 848
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		29 953	29 637	32 191
(3)		29 933	23 037	32 131
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		19 684	17 530	15 343
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent				
de trésorerie (D)				
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents		181 146	-54 032	137 472
de trésorerie (A + B + C + D)		101 1-10	54 052	10, 4, 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		34 339	88 371	88 371
Solde net des comptes de caisse et banques centrales		155 368	130 257	130 257
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des		-121 029	-41 886	-41 886
établissements de crédit		245	24.555	225 225
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		215 485	34 339	225 843
Solde net des comptes de caisse et banques centrales		163 962	155 368	138 902
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des		51 523	-121 029	86 941
établissements de crédit				
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE		181 146	-54 032	137 472
TRESORERIE				

<sup>(\*)</sup> Composé du solde net des postes "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

<sup>(\*\*)</sup> Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

<sup>(1)</sup> Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2018 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale du Languedoc s'élève à -3 273 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : augmentation de capital des sociétés Village by CA Languedoc, SOFILARO, CARD.

<sup>(2)</sup> Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale du Languedoc à ses actionnaires, à hauteur de 19 933 K€ pour le premier semestre 2018, et la souscription de parts sociales de Caisses locales pour 9 073 K€.

<sup>(3)</sup> Au cours du premier semestre 2018, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 29 953 milliers euros et sont constitués de la quote-part de la Caisse Régionale dans l'emission des dettes subrodonées du FCT CA Habitat 2017.

## NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1er JANVIER 2018

## Transition du bilan du 31 décembre 2017 au 1er janvier 2018

#### Actifs financiers

Actifs financi	iers	31/12/2017						01/01	1/2018							
	IAS 39 Reclassements au					au titre d'IFRS 9										
					Actifs fina	nciers à la juste valeur p	oar résultat			Actifs financiers	ers à la juste valeur		inanciers au coû			
					A	utres actifs financiers à l	la juste valeur par résul	at		par capita	ux propres	Acuisi	ilialicieis au cou	amorti	1	
		Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales	Actifs financiers détenus à des fins de transaction		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI		Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Participation dans les entreprises mises en équivalence
(en milliers d											recycludies					
	Banques Centrales	56 972	56 972													
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	18 230		18 230	0	0	0	0	(	0		0	0	0		
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	18 230		18 230												
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0														
	option Instruments dérivés de couverture	405 659							405 659							
	Actifs disponibles à la vente	2 532 222			11 179	154 317			403 033	591 007	1708 295	.1		67 424		
IAS 39	Prêts et créances sur les établissements de crédit	991 432			11173	13431/				331007	1700 233	991 432		07 424		
	Prêts et créances sur la clientèle	17 952 877				3 860						331 432	17949017			
	Titres détenus jusqu'à l'échéance	731 167												731 166		
	Actifs non courants destinés à être cédés et activités															
	abandonnées	0														
	Participation dans les entreprises mises en équivalence	0														
	Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	22 688 559														
	Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9					108					394 766	5	-3 848	-11 045		
01/01/2018	Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		56 972	18 230	11 179	158 285	0	0	405 659	591 007	2 103 061	991 431	17 945 169	787 545	0	0

#### Passifs financiers

Passifs fina	nciers	31/12/2017				01/01/2018			
		IAS 39			Recl	assements au titre d'IFF	RS 9		
			Passifs financie	rs à la juste valeur par		Pass	Dettes liées		
(en milliers	d'eurosi	Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	aux actifs non courants destinés à être cédés et activités
,	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20 793		0	0	0	0	(	
	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	20 793	20 793	-					
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur								
	option								
	Instruments dérivés de couverture	517 999			517 999				
IAS 39	Dettes envers les établissements de crédit	12 749 772				12 749 772			
	Dettes envers la clientèle	6 321 351					6 321 351		
	Dettes représentées par un titre	29 986						29 986	5
	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et								
	activités abandonnées								
	Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	19 639 901							
	Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9					-10 991			
01/01/2018	Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		20 793	0	517 999	12 738 781	6 321 351	29 986	0

## Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les modalités de provisionnement évoluent de manière significative. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations ou provisions de passif comptabilisées au 31/12/2017 (selon les dispositions d'IAS 39) vers les corrections de valeur pour pertes comptabilisées au 1<sup>er</sup> janvier (selon les dispositions d'IFRS 9) :

Dépréciations s	ur actifs financiers	31/12/2017					01/	01/2018						
			IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations											
				Actifs	financiers à la jus			Actifs financier	s à la juste valeur	Artifs fi	nanciers au coût a	morti		
					Autres actifs financiers à la juste valeur par				ux propres					
(en milliers d'eu	705)	IAS 39 - Montant de la dépréciation	Banques Centrales	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la dientèle	Titres de dettes		
	Banques Centrales													
	Actifs disponibles à la vente	-35 340							-35 340	-1				
Depreciations	Prêts et créances sur les établissements de crédit Prêts et créances sur la clientèle	CTC 02C									CEC 020			
selon IAS 39	Prets et creances sur la clientele Titres détenus jusqu'à l'échéance	-656 836									-656 836			
	Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	-692 176												
	Retraitements des dépréciations selon IFRS 9							-210	35 340		-3 848	-595		
	Dont retroitements sur actifs reclassés depuis la catégorie juste valeur par résultat sous IAS 39  Dont retroitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39  Dont retroitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39  Dont retroitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres  Dont retroitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres							-210	35 340		-3 848			
	détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39											-595		
01/01/2018	Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9		0	0	0	0	0	-210	0	-1	-660 684	-595		

Provisions sur engagements de hors bilan	31/12/2017	Retraitements	01/01/2018
	IAS 39 - Montant de	des provisions	IFRS 9 - Montant
(en milliers d'euros)	provisions	selon IFRS 9	de provisions
Engagements de financement			
Engagements de garantie	3 165		3 165
Soldes comptables de provisions	3 165	0	

La répartition entre dépréciations collectives et dépréciations individuelles sous IAS 39 au 31/12/2017 est la suivante :

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39	31/12/2017	
(en milliers d'euros)	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	-210 494	

La répartition des dépréciations par étapes de dépréciation (ou buckets) sous IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier est la suivante :

Actifs financiers	01/01/2018		
(en milliers d'euros)	Bucket 1 (1)	Bucket 2 (1)	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-210	0	C
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Titres de dettes	-210		
Actifs financiers au coût amorti	-64 841	-150 097	-446 342
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-1		
Prêts et créances sur la clientèle	-64 245	-150 097	-446 342
Titres de dettes	-595		
Total	-65 051	-150 097	-446 342

<sup>(1)</sup> Les provisions sur encours de hors bilan ont été comptabilisées en déduction de l'actif pour un montant de 8,2 M€ en bucket 1 et 13,3 M€ en bucket 2 au 01/01/2018.

Engagements hors bilan	01/01/2018			
(en milliers d'euros)	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
Engagements de financement				
Engagements de garantie			3 165	
Total	0	0	3 165	

Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9

Actifs - Reclassements à la date de première application	30/06/2018				
	Comptabilis les dispositi	sation selon ons d'IFRS 9	Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9 si le reclassement n'avait pas eu lieu		S 9
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Produits/charges d'intérêts comptabilisés	Juste valeur	Gain/Pertes comptabilisés en résultat net	Gain/Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en	0	٥	0		
actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	U	U	U	U	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur					
par capitaux propres recyclables					
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la					
juste valeur par capitaux propres non recyclables					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en	0	0	0	0	
actifs financiers au coût amorti	0	0	0	0	
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes					
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	57 347	385	68 126	385	331
reclassés en actifs financiers au coût amorti	37 347	363	06 120	303	331
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes	57 347	385	68 126	385	331
Total	57 347	385	68 126	385	331

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018

	Impact de 1ère application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 (1)		
(en milliers d'euros)	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39	3 344 228	3 344 214	14
Incidence sur les réserves	53 120	53 120	0
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	20 033		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : Impact de l'annulation de la dépréciation durable	35 340		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte en juste valeur	-12 591		
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	87		
Actifs (vers Juste valeur par résultat) Passifs (vers Juste valeur par résultat)	87		
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler) Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option) Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)	0		
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	2 136		
Reclassement des instruments de capitaux propres Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti	8 115		
Réserves - hors entreprises mises en équivalence	53 120		
Réserves - entreprises mises en équivalence			
Réserves - activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-101 676	-101 676	0
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	-20 034		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	-7 546		
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	-74 252		
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables	156		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence	-101 676		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	400	433 024	
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option	433 024	433 024	0
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	433 024		
Reclassement des instruments de capitaux propres à la Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres			
non recyclables			
non recyclables  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence	433 024		
non recyclables  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en	433 024		
non recyclables Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
non recyclables  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence  Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence	433 024 384 468 3 728 696	384 468 3 728 682	0 14

- (1) Les montants présentés sont nets d'impôts
- (2) L'essentiel de l'impact de la première application d'IFRS 9 est lié à la valorisation de SAS Rue La Boétie. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces titres sont Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sous IFRS 9. Au 31 décembre 2017, ces titres étaient classés en Actifs disponibles à la Vente et étaient valorisés conformément à IAS 39 selon la méthode du coût. L'effet de cette modification de méthode de valorisation est de 381,5 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

#### 1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

#### 1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale du Languedoc au 30 juin 2018 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2017 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui

Remplacement d'IAS 11 sur la			
reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la			
reconnaissance des produits ordinaires			
Amendement à IFRS 15 <i>Produits des</i>	31 octobre 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
activités ordinaires tirés de contrats	(UE 2017/1987)	i janvier 2016	Oui
conclus avec des clients	(OL 2017/1907)		
Clarifications à IFRS 15			
Améliorations des IFRS cycle 2014-	7 février 2018		
2016 :	(UE 2018/182)		
- IFRS 12 Informations à fournir sur les	(02 20 10/102)	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Oui
intérêts détenus dans d'autres entités		. ja	<b>.</b>
- IAS 28 Participations dans des			
•		1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
entreprises associées et des		,	
coentreprises			
- IFRS 1 Première adoption des normes		1 <sup>er</sup> janvier 2018	Non
internationales d'information financière			
Amendement à IFRS 2 Classement et	26 février 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
évaluation des transactions dont le	(UE 2018/289)		
paiement est fondé sur des actions			
Clarifications à IFRS 2			
Amendement à IAS 40 Immeubles de	14 mars 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
placement	(UE 2018/400)		
Clarification du principe de transfert,			
entrée ou sortie, de la catégorie			
Immeubles de placement		10r i 2010	
IFRIC 22 Transactions en monnaies	3 avril 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
étrangères et contrepartie anticipée	(UE 2018/519)		
Clarifications à IAS 21 Effets des			
variations des cours des monnaies			
étrangères			

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (cf. chapitre 1.2 Principes et méthodes comptables).

La norme <u>IFRS 9 Instruments Financiers</u> remplace la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients remplace les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 Instruments financiers Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 <sup>er</sup> janvier 2019 (1)	Oui
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

La norme <u>IFRS 16 Contrats de location</u> remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition et le choix des options structurantes liées à l'interprétation de la norme et sur les travaux d'adaptation des systèmes d'information impliquant des travaux de spécification des outils Finance. L'ensemble de ces travaux se poursuivent sur 2018 et intégreront au second semestre des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2018.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme <u>IFRS 17 Contrats d'assurance</u> remplacera IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sous réserve de son adoption par l'Union Européenne. Elle définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Courant 2017, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Ces travaux se poursuivront d'ici l'entrée en vigueur de la norme.

Par ailleurs, plusieurs amendements et une interprétation à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat,* IAS 23 *Coût d'emprunt*, IFRS 3/IFRS 11 *Regroupement d'entreprises*, IAS 19 *Avantages au personnel* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 23 *Positions fiscales incertaines* applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 de la Caisse Régionale du Languedoc et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse Régionale du Languedoc sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

#### 1.2 Principes et méthodes comptables

#### ➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 39 et IAS 32)

#### ✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse Régionale du Languedoc utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

#### ✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

#### Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

#### Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).
  - Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse Régionale du Languedoc pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle de pure collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées :
- Le *modèle mixte* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle de pure cession dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test 'SPPI'):

Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

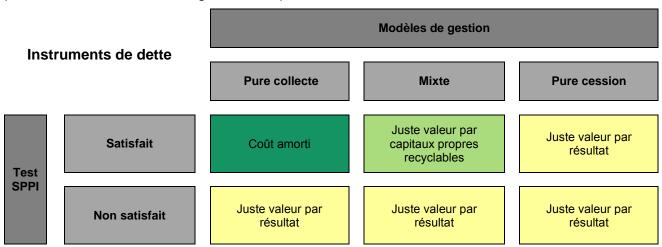
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test SPPI nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « look-through » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test 'SPPI' peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test 'SPPI'.

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit ».

Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test 'SPPI'.

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;
  - Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse régionale du Languedoc détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test 'SPPI'. C'est notamment le cas des OPCVM;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

> Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrés) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata* temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test 'SPPI'.

• Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

#### ✓ Passifs financiers

• Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.
  - Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### > Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision.

· Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

• Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions achetées par la Caisse Régionale du Languedoc présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock-options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au T.I.E. d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

#### ✓ Provisionnement pour risque de crédit

#### Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse Régionale du Languedoc comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ('Expected Credit Losses' ou 'ECL') sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Buckets) :

- 1ère étape (*Bucket* 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Bucket* 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3ème étape (*Bucket* 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket* 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket* 2, puis en *bucket* 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

#### Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur :
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de 'défaut' est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de 'défaut' convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (*Bucket* 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre Grande clientèle : La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la banque de détail : Les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

> La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

#### Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ('Loss Given Default' ou 'LGD').

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.
  - Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket* 2 (bascule de portefeuille ou sousportefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket* 1 à *Bucket* 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket* 2.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket* 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement);
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse Régionale du Languedoc utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket* 1 et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « *Investment Grade* », en date d'arrêté, seront classés en *Bucket* 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « *Non-Investment Grade* » (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket* 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (Bucket 3).

• Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre Facteurs de risque du Document de référence de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance :
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket* 3). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de « créance restructurée » est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la

restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs « restructurés », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en PNB.

#### Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tous passages en perte, un provisionnement en *Bucket* 3 aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en PNB pour les intérêts.

#### ✓ Instruments financiers dérivés

#### Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.
  - La comptabilité de couverture
    - Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale du Languedoc n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

#### Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe);
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse Régionale du Languedoc.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

#### Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts :

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.
  - Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

### ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale du Languedoc considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale du Languedoc intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

• Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*…), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale du Languedoc retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

### ✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale du Languedoc compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

### ✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

• Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

• Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

### ✓ Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

### > Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
  - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
  - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

## 2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2018 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 30 juin 2018.

### Nouvelle opération de titrisation au premier semestre 2018

Au 30/06/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale du Languedoc a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 40,1 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 4,8 millions d'euros des titres subordonnés.

### Relations internes au groupe

### Valorisation des titres de la SAS Rue La Boetie

La valorisation unitaire de la SAS Rue La Boetie est passée de 20,91 € au premier janvier 2018 à 19,92 € au 30 juin 2018. La plus value nette dans les capitaux propres s'établit en conséquence à 323,5 millions d'euros contre 376,3 millions d'euros en début d'année.

### Valorisation des titres de la SACAM Mutualisation

La valorisation unitaire de la SACAM Mutualisation est passée de 1 065,29 € au premier janvier 2018 à 1 035,13 € au 30 juin 2018. La plus value nette dans les capitaux propres s'établit en conséquence à 25,95 millions d'euros contre 48,25 millions d'euros en début d'année.

### Contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU)

La Caisse régionale du Languedoc a enregistré au 30 juin l'impact au semestre de sa cotisation annuelle au FRU qui s'élève à 5 272 K€, soit 2 636 K€. La contribution économique est comptabilisée en charge à hauteur de 85% de ce montant et en engagement de paiement pour 15% de ce montant.

## 3. Risque de crédit

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

### Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - *Bucket* 1 et *Bucket* 2 et "Actifs dépréciés" – *Bucket* 3) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit".

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

#### Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

1.1.1 Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

		Actifs	sains						
	Actifs soumis à une ECL 12 mois				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	(Buck	et 1)	(Bucl	ket 2)					
(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	788 140	-595					788 140	-595	787 545
Au 30 juin 2018	723 515	-563	0	0	0	0	723 515	-563	722 952

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

### Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

1.1.2 Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Actifs	sains							
	Actifs s une ECL (Bucl	12 mois une ECL à m				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)	
Au 1er janvier 2018	102 544	-1					102 544	-1	102 543	
Au 30 juin 2018	152 113	-1	0	0	0	0	152 113	-1	152 112	

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

#### Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

1.1.3 Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains								
	Actifs soumis à une ECL 12 mois				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	(Bucl	ket 1)	(Bucl	ket 2)					
(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	16 848 809	-64 245	1 198 567	-150 097	558 477	-446 342	18 605 853	-660 684	17 945 169
Au 30 juin 2018	17 340 729	-72 239	1 235 461	-143 890	531 502	-419 736	19 107 692	-635 865	18 471 827

- (1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées
- (2) Les provisions sur encours de hors bilan ont été comptabilisées en déduction de l'actif pour un montant de 8,2 M€ en bucket 1 et 13,3 M€ en bucket 2 au 01/01/2018 et pour 10,5 M€ en bucket 1 et 18.2 M€ en bucket 2 au 30/06/2018.

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

1.2.1 Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

		Actifs	sains						
		oumis à		oumis à		épréciés			
	une ECL 12 mois (Bucket 1)			i maturité ket 2)	(Buc	ket 3)	Total		
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	
Au 1er janvier 2018	591 007	-210					591 007	-210	
Au 30 juin 2018	580 653	-397	0	0	0	0	580 653	-397	

(1) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

Néant

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

Néant

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

1.3.1 Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Engagem	ents sains						
	Engagements soumis à une ECL 12 mois				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
		ket 1)		ket 2)	(Bucket 3)		Total		
(en milliers d'euros)	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	1 785 943		446		3 808		1 790 197		1 790 197
Au 30 juin 2018	1 726 684	0	53 921	0	5 297	0	1 785 902	0	1 785 902

### Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

1.3.2 Rapprochement du solde d'ouverture / dôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux engagements de garanties (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Engagem	ents sains							
		Engagements soumis Engagements soumis à une ECL 12 mois à une ECL à maturité			ts dépréciés ket 3)	Total				
	(Bucl	cet 1)	(Bucl	ket 2)						
		Correction de		Correction de		Correction de	Montant de	Correction de	Montant net	
	Montant de	valeur pour	Montant de	valeur pour	Montant de	valeur pour	l'engagement	valeur pour	de	
	l'engagement	pertes	l'engagement	pertes	l'engagement		0.0	pertes	l'engagement	
(en milliers d'euros)		pertes		pertes		pertes	(a)	(b)	(a) + (b)	
Au 1er janvier 2018	735 679		42 993		6 578	-3 165	785 250	-3 165	782 085	
Au 30 juin 2018	763 818	0	47 323	0	9 849	-1 876	820 990	-1 876	819 114	

## Dépréciations des actifs financiers au 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	-821 292		-675 552	840 003	5		-656 836
dont dépréciations collectives	-313 929		-586 228	689 662	1		-210 494
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	-38 434		-186	3 279		1	-35 340
Autres actifs financiers	-9		-1				-10
Total Dépréciations des actifs financiers	-859 735	0	-675 739	843 282	5	1	-692 186

- 4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
  - 4.1 Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	249 880
Opérations avec les établissements de crédit	620
Opérations internes au Crédit Agricole	20 207
Opérations avec la clientèle	223 539
Opérations de location-financement	C
Titres de dettes	5 514
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 648
Opérations avec les établissements de crédit	C
Opérations avec la clientèle	C
Titres de dettes	4 648
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	46 307
Autres intérêts et produits assimilés	
Produits d'intérêts (1) (2)	300 835
Sur les passifs financiers au coût amorti	-84 964
Opérations avec les établissements de crédit	-1 482
Opérations internes au Crédit Agricole	-69 342
Opérations avec la clientèle	-14 148
Opérations de location-financement	C
Dettes représentées par un titre	8
Dettes subordonnées	C
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-76 295
Autres intérêts et charges assimilées	
Charges d'intérêts	-161 259

<sup>(1)</sup> dont 4941 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2018
(2) dont 291 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2018

(en milliers d'euros)	31/12/2017	30/06/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 411	690
Sur opérations internes au Crédit Agricole	40 064	20 542
Sur opérations avec la clientèle	480 791	246 814
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	10 102	3 273
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 418	6 543
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	94 158	47 550
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	638 944	325 412
Sur opérations avec les établissements de crédit	-3 272	-1 542
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-158 033	-74 701
Sur opérations avec la clientèle	-20 369	-11 852
Sur dettes représentées par un titre	0	0
Sur dettes subordonnées	-1	0
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-280 364	-154 699
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-1	-1
Charges d'intérêts	-462 040	-242 795

# 4.2 Produits et charges de commissions

		30/06/2018		31/12/2017				30/06/2017	
(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	391	-21	370	829	-39	790	460	-19	441
Sur opérations internes au Crédit Agricole	7 160	-14 326	-7 166	14 572	-29 794	-15 222	7 169	-15 302	-8 133
Sur opérations avec la clientèle	42 965	-925	42 040	85 692	-1806	83 886	45 248	-862	44 386
Sur opérations sur titres	0	-256	-256		-498	-498	0	-244	-244
Sur opérations de change	73	0	73	158		158	87		87
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	172	-18	154	685	-68	617	450	-34	416
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	87 467	-8 884	78 583	184 071	-18 301	165 770	88 051	-8 505	79 546
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	496	-48	448	3 288	-117	3 171	1 606	-46	1 560
Produits nets des commissions	138 724	-24 478	114 246	289 295	-50 623	238 672	143 071	-25 012	118 059

<sup>(1)</sup> dont 10 028 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 et 5 273 milliers d'euros au 30 juin 2017 (2) dont 830 milliers correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2017 et 419 milliers d'euros au 30 juin 2017

# 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Dividendes reçus	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de	
transaction	-162
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres	
à la juste valeur par résultat	500
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de dette ne	
remplissant pas les critères SPPI	-915
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par	
résultat sur option (1)	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors	
résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	267
	267
Résultat de la comptabilité de couverture	7 508
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7 198

<sup>(1)</sup> Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	30/06/2017
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par	1 546	485
résultat par nature	1 546	465
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par		
résultat sur option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors	794	450
résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	/54	458
Résultat de la comptabilité de couverture	3 102	-191
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 442	752

## Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

		30/06/2018			31/12/2017			30/06/2017	
(en milliers d'euros)	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	151 565	-144 123	7 442	172 404	-169 202	3 202	171 686	-171 887	-201
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	71 997	-73 538	-1 541	72 846	-96 356	-23 510	76 948	-94 939	-17 991
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	79 568	-70 585	8 983	99 558	-72 846	26 712	94 738	-76 948	17 790
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments	1 463 984	-1 463 918	66	1 883 571	-1 883 671	-100	2 020 524	-2 020 514	10
Variations de juste valeur des éléments couverts	733 273	-730 645	2 628	845 898	-1 037 628	-191 730	958 230	-1 062 264	-104 034
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	730 711	-733 273	-2 562	1 037 673	-846 043	191 630	1 062 294	-958 250	104 044
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace									
Total Résultat de la comptabilité de couverture	1 615 549	-1 608 041	7 508	2 055 975	-2 052 873	3 102	2 192 210	-2 192 401	-191

# 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux	
propres recyclables (1)	-891
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux	
propres non recyclables (dividendes)	43 905
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux	43 014
propres	45 014

<sup>(1)</sup> Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 "Coût du risque".

### Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017 et au 30/06/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2017	30/06/2017
Dividendes reçus	52 782	41 456
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	3 146	-56
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-186	-10
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à		
l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	55 742	41 390

<sup>(1)</sup> Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.10 "Coût du risque".

## 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Néant

## 4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Néant

# 4.7 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	66	-368	-180
Autres produits (charges) nets	127	-11	133
Produits (charges) des autres activités	193	-379	-47

# 4.8 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Charges de personnel	-99 857	-182 125	-94 363
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	-12 624	-13 475	-10 258
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-46 943	-91 624	-46 384
Charges générales d'exploitation	-159 424	-287 224	-151 005

<sup>(1)</sup> Dont 4434 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

# 4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Dotations aux amortissements	-3 473	-8 158	-3 591
łmmobilisations corporelles	-3 467	-7 948	-3 516
łmmobilisations incorporelles	-6	-210	-75
Dotations (reprises) aux dépréciations	228	-228	0
łmmobilisations corporelles			
łmmobilisations incorporelles	228	-228	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-3 245	-8 386	-3 591

# 4.10 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et	-1 942
Bucket 2)	-1 942
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour	-8 149
les 12 mois à venir	-8 149
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-187
recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-7 962
Engagements par signature	
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour	6 207
la durée de vie	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	
recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	6 207
Engagements par signature	
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-2 415
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	
recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-3 519
Engagements par signature	1 104
Autres actifs	274
Risques et charges	274
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-4 083
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes	
comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	
dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-389
Récupérations sur prêts et créances	2 178
comptabilisés au coût amorti	2 178
comptabilisés en capitaux propres recyclables	2170
Décotes sur crédits restructurés	-5
Pertes sur engagements par signature	3
Autres pertes	
Autres produits	
Coût du risque	-2 299
Cour du lisque	-2 233

(en milliers d'euros)	31/12/2017	30/06/2017
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-678 851	-346 439
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-672 925	-342 355
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	-438	-26
Risques et charges	-5 488	-4 058
Reprises de provisions et de dépréciations	788 086	386 444
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	779 342	383 672
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	2 684	0
Risques et charges	6 060	2 772
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	109 235	40 005
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la		
vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-645	-372
Récupérations sur prêts et créances amortis	4 433	3 156
Décotes sur crédits restructurés	-72	-40
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	112 951	42 749

# 4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	4 096	1 304	457
Plus-values de cession	4 192	1 316	464
Moins-values de cession	-96	-12	-7
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4 096	1 304	457

## 4.12 Impôts

## Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Charge d'impôt courant	-42 007	-23 132	-17 367
Charge d'impôt différé	4 212	-72 343	-14 601
Total Charge d'impôt	-37 795	-95 475	-31 968

## Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

### Au 30 juin 2018

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts			
d'acquisition, activités abandonnées et résultats			
des entreprises mises en équivalence	143 355	34,43%	49 357
Effet des différences permanentes			-12 648
Effet des différences de taux d'imposition des			
entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des			
reports déficitaires et des différences temporaires			-100
Effet de l'imposition à taux réduit			-25
Changement de taux			
Effet des autres éléments			1 211
Taux et charge effectifs d'impôt		26,36%	37 795

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2018.

### Au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts			
d'acquisition, activités abandonnées et résultats			
des entreprises mises en équivalence	295 026	34,43%	101 577
Effet des différences permanentes			1 692
Effet des différences de taux d'imposition des			
entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des			
reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			-784
Changement de taux			
Effet des autres éléments			-7 010
Taux et charge effectifs d'impôt		<i>32,36%</i>	95 475

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

## Au 30 juin 2017

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts			
d'acquisition, activités abandonnées et résultats			
des entreprises mises en équivalence	131 381	34,43%	45 234
Effet des différences permanentes			-12 225
Effet des différences de taux d'imposition des			
entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des			
reports déficitaires et des différences temporaires			4
Effet de l'imposition à taux réduit			-25
Changement de taux			
Effet des autres éléments			-1 020
Taux et charge effectifs d'impôt		24,33%	31 968

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2017.

## 4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période. Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	•
Gains et pertes sur écarts de conversion	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres	-5 324
recyclables	-5 524
Ecart de réévaluation de la période	-6 399
Transferts en résultat	888
Autres variations	187
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-426
Ecart de réévaluation de la période	-426
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres	-5 750
recyclables des entreprises mises en équivalence	3730
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 486
recyclables hors entreprises mises en équivalence	1400
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur	
activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-4 264
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit	0
propre	1
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en réserves	
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux	-71 016
propres non recyclables	
Ecart de réévaluation de la période (1)	-71 049
Transferts en réserves	
Autres variations	33
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non	
recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non	2 075
recyclables hors entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non	
recyclables des entreprsies mises en équivalence	1
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-68 941
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-73 205
Dont part du Groupe	-73 205
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1

<sup>(1)</sup> Dont écart sur titres SAS Rue La Boetie : -54 291K€, dont écart sur titres SACAM Mutualisation : -23 003 K€

Ecart de réévaluation de la période Transferts en résultat Autres variations Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente Ecart de réévaluation de la période Fransferts en résultat Autres variations Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente Ecart de réévaluation de la période Fransferts en résultat Autres variations Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture Fransferts en résultat Autres variations Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Sur activités abandonnées Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non rec	(en milliers d'euros)	31/12/2017	30/06/2017
Ecart de réévaluation de la période Transferts en résultat Autres variations Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente Ecart de réévaluation de la période Fransferts en résultat Autres variations Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente Ecart de réévaluation de la période Fransferts en résultat Autres variations Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture Ecart de réévaluation de la période Transferts en résultat Autres variations Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Sur activités abandonnées Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Sa 616 13 142 Dont	Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Transferts en résultat Autres variations Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente Ecart de réévaluation de la période Transferts en résultat Autres variations Gains et pertes en résultat Autres variations Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture 3 450 Ecart de réévaluation de la période 3 450 401 Ecart de réévaluation de la période 3 450 Autres variations Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi Gains et pertes actuariels sur en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées Gains et pertes nets c	Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Autres variations  Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente  Ecart de réévaluation de la période  Cart de réévaluation de la période  Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture  Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture  Cart de réévaluation de la période  Transferts en résultat  Autres variations  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes actuariels sur en quivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Fait de des des des des des des des des des	Ecart de réévaluation de la période		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente  Ecart de réévaluation de la période  Transferts en résultat  Autres variations  Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture  Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capita	Transferts en résultat		
Ecart de réévaluation de la période Transferts en résultat Autres variations Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture Ecart de réévaluation de la période Transferts en résultat Autres variations Gains et pertes en résultat Autres variations Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables Sains et pertes recyclables directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recy	Autres variations		
Transferts en résultat Autres variations Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture 3 450 Ecart de réévaluation de la période 3 450 Autres variations Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Sa 616 13 142	Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	57 489	14 562
Autres variations  Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture  3 450 401  Transferts en résultat  Autres variations  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables  Gains et pertes sets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Ja 142  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Ja 142  Ja 142  Ja 142  Ja 143  Ja 144  Ja 144  Ja 145  Ja 145  Ja 146  Ja 147  Ja 147  Ja 147  Ja 148  Ja 148	Ecart de réévaluation de la période	60 531	14 506
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture  Ecart de réévaluation de la période  Transferts en résultat Autres variations  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Ja 142  Dont part du Groupe	Transferts en résultat	-3 042	56
Ecart de réévaluation de la période Transferts en résultat Autres variations Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence Gains et pertes gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Ja 13 142  Dont part du Groupe	Autres variations		
Transferts en résultat Autres variations  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Ja 142  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Ja 142  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Ja 142  Ja 142  Ja 142  Ja 142  Ja 142  Ja 143  Ja 144  Ja	Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3 450	401
Autres variations  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Jan 20 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	Ecart de réévaluation de la période	3 450	401
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Jont part du Groupe  Table 14 963  14963  -2 303  -1821  -1821  -2 303  -1821  -2	Transferts en résultat		
recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Jont part du Groupe  58 616  13 142  Dont part du Groupe	Autres variations		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables Jont part du Groupe  385 385 385 385 38616 387 387 388 388 389 389 389 389 389 389 389 389	Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres	50.000	44.000
recyclables hors entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Jont part du Groupe  365  Cains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Ja 142  Dont part du Groupe	recyclables des entreprises mises en équivalence	60 939	14 963
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Jont part du Groupe  Sa 616  13 142	Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 202	4 024
recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Jont part du Groupe  Sa 616 13 142	recyclables hors entreprises mises en équivalence	-2 303	-1 821
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Saur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Saur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Saur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Saur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Saur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Saur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Saur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Saur activités abandonnées	Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Jai 142  Dont part du Groupe  58 616  13 142	recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Jai 142  Dont part du Groupe  58 616  13 142	Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi 365 CG Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Dont part du Groupe  365 CG 365 CG 366 CG 378	activités abandonnées		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi  Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Dont part du Groupe  365  Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  -385  Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  -20  Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  58 616  13 142	Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	58 636	13 142
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Dont part du Groupe  58 616  13 142	Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
recyclables des entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Dont part du Groupe  58 616  13 142	Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	365	C
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Dont part du Groupe  385  Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  58 616  13 142	Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non		
recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres  Dont part du Groupe  58 616  13 142	recyclables des entreprises mises en équivalence		
recyclables hors entreprises mises en équivalence  Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres  Dont part du Groupe  58 616  13 142	Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non		
recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables -20 Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres Dont part du Groupe 58 616 13 142		-385	C
recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables -20 Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres Dont part du Groupe 58 616 13 142	Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non		
sur activités abandonnées     -20       Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables     -20       Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres     58 616       Dont part du Groupe     58 616			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables  Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres  Dont part du Groupe  58 616  13 142	Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres58 61613 142Dont part du Groupe58 61613 142	sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres58 61613 142Dont part du Groupe58 61613 142	Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-20	C
Dont part du Groupe 58 616 13 142		58 616	13 142
Dont participations ne donnant pas le contrôle		58 616	13 142
	Dont participations ne donnant pas le contrôle		

## Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

		31/12	2/2017		01/01/2018				Variation				30/06/2018			
(en milliers d'euros)	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
en miliera d'euros) part Groupe part Group										part Groupe						
Gains et pertes comptabilises directement en capitado pro-	iles recyclabil	c3					_ n				٥		٥	0	_ n	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	115 647	-12 531	103 116	103 116			ŭ				Ü		Ü		Ů	Ĭ
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés	113 047	-12 331	103 110	103 110												
en capitaux propres recyclables					1941	-501	1 440	1 440	-5 324	1 350	-3 974	-3 974	-3 383	849	-2 534	-2 534
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-8 474	2 290	-6 184	-6 184	-8 474	2 290	-6 184	-6 184	-426	136	-290	-290	-8 900	2 426	-6 474	-6 474
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux																-
propres recyclables, hors entreprises mises en	107 173	-10 241	96 932	96 932	-6 533	1 789	-4 744	-4 744	-5 750	1 486	-4 264	-4 264	-12 283	3 275	-9 008	-9.008
équivalence																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux																
propres recyclables des entreprises mises en équivalence							0				0		0			1
' ' '																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux											0		0			1 1
propres recyclables sur activités abandonnées							·				Ů		Ü			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	107 173	-10 241	96 932	96 932	-6 533	1 789	-4 744	-4 744	-5 750	1 486	-4 264	-4 264	-12 283	3 275	-9 008	-9 008
propres recyclables			30 332	30 332	-0333	1703	-4744	-4744	-5750	1 400	-4204	-4204	-12 203	32/3	-5000	-5000
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux prop	res non recyc															
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-9 039	2 334	-6 705	-6 705	-9 039	2 334	-6 705	-6 705	0	0	0	0	-9 039	2 3 3 4	-6 705	1 1
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux							١ ،	0			0				١ ،	1 1
variations du risque de crédit propre							ľ	Ů			Ŭ				ľ	1
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres					448 494	-15 470	433 024	433 024	-71 016	2 075	-68 941	-68 941	377 478	-13 395	364 083	364 083
comptabilisés en capitaux propres non recyclables					440 454	-13470	433 024	433 024	-71010	20/3	-00 541	-00 541	3// 4/0	-13 333	304003	304083
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux																1 1
propres non recyclables; hors entreprises mises en	-9 039	2 334	-6 705	-6 705	439 455	-13 136	426 319	426 319	-71 016	2 075	-68 941	-68 941	368 439	-11 061	357 378	364 083
équivalence																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux																1
propres non recyclables des entreprises mises en			0				0				0					1
équivalence																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux			0		ļ		0				0				l	1 I
propres non recyclables sur activités abandonnées											Ů					$\vdash$
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	-9 039	2 334	-6 705	-6 705	439 455	-13 136	426 319	426 319	-71 016	2 075	-68 941	-68 941	368 439	-11 061	357 378	364 083
propres non recyclables	3 000		0,03	0,05	.55 455	15 150	.20 525	.20323	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	2075	30341	30312	200 400	11 001	337 370	- 377003
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	98 134	-7 907	90 227	90 227	432 922	-11 347	421 575	421 575	-76 766	3 561	-73 205	-73 205	356 156	-7 786	348 370	355 075
propres															,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	

	31/12/2016				Variation				31/12/2017			
(en milliers d'euros)	Brut		Net d'imnôt	Net dont part Groupe	Brut		Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux proj	ores recyclabl	es										
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	7 097	73	7 170	7 170	50 392	-1 218	49 174	49 174	57 489	-1 145	56 344	56 344
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-8 018	2 103	-5 915	-5 915	11 468	-3 261	8 207	8 207	3 450	-1 158	2 292	2 292
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux												
propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-921	2 176	1 255	1 255	61 860	-4 479	57 381	57 381	60 939	-2 303	58 636	58 636
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-921	2 176	1 255	1 255	61 860	-4 479	57 381	57 381	60 939	-2 303	58 636	58 636
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux prop	ores non recyc	lables										
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-3 272	608	-2 664	-2 664	3 637	-993	2 644	2 644	365	-385	-20	-20
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-3 272	608	-2 664	-2 664	3 637	-993	2 644	2 644	365	-385	-20	-20
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-3 272	608	-2 664	-2 664	3 637	-993	2 644	2 644	365	-385	-20	-20
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-4 193	2 784	-1 409	-1 409	65 497	-5 472	60 025	60 025	61 304	-2 688	58 616	58 616

### 5 Informations sectorielles

## Information par secteur opérationnel

L'information financière fournie dans les reportings internes de la Caisse Régionale du Languedoc concerne l'activité bancaire sans son intégralité.

### 6. Notes relatives au bilan

## 6.1 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	18 403
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	258 411
Instruments de capitaux propres	14 859
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	243 552
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
Valeur au bilan	276 814
Dont Titres prêtés	

(en milliers d'euros)		31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		18 230
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		0
Valeur au bilan		18 230
	Dont Titres prêtés	

### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Intruments de capitaux propres	1
Actions et autres titres à revenu variable	1
Titres de dettes	0
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
OPCVM	
Prêts et créances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	18 402
Valeur au bilan	18 403

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Instruments de capitaux propres	0
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	0
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Prêts et avances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	18 230
Valeur au bilan	18 230

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

# Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Actions et autres titres à revenu variable	13 852
Titres de participation non consolidés	1 007
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	14 859

## Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Titres de dettes	243 552
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 928
OPCVM	239 624
Prêts et créances	0
Créances sur les établissements de crédit	0
Créances sur la clientèle	0
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste	243 552
valeur par résultat	243 332

# Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

## Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	21 126	20 793
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	21 126	20 793

### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	21 126	20 793
Valeur au bilan	21 126	20 793

## Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées par capitaux propres non recyclables

Néant

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en résultat net

Néant

# 6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2018		
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	<b>Gains latents</b>	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par	580 653		-3 383
capitaux propres recyclables	360 033		-5 565
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste	2 035 692	432 320	-54 843
valeur par capitaux propres non recyclables	2 033 032	432 320	-34 643
Total	2 616 345	432 320	-58 226

### Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30/06/2018		
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées			
Obligations et autres titres à revenu fixe	580 653		-3 383
Total des titres de dettes	580 653	0	-3 383
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Total des prêts et créances	0	0	0
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur	E90 CE3	0	2 202
par capitaux propres recyclables	580 653	U	-3 383
Impôts			849
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux			
propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste		0	-2 534
valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)			

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2018			
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	2 147			
Titres de participation non consolidés	2 033 545	432 320	-54 843	-71 050
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 035 692	432 320	-54 843	-71 050
Impôts		-13 396		2 075
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		418 924	-54 843	-68 975

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

Néant

# Actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017 [note 6.4 IAS 39 – supprimée sous IFRS 9]

	31/12/2017		
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	65 502	10 451	
Obligations et autres titres à revenu fixe	745 318	28 157	-445
Actions et autres titres à revenu variable (2)	14 940	939	-3
Titres de participation non consolidés	1 706 462	76 688	-140
Total des titres disponibles à la vente	2 532 222	116 235	-588
Créances disponibles à la vente			
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la	2 532 222	116 235	-588
vente (1)	2 332 222	110 233	-300
Impôts		-12 647	115
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la			
vente comptabilisés directement en capitaux		103 588	-473
propres (nets d'impôt)			

- (1) Dont 35 340 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2017
- (2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 751 923 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

# 6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 001 748
Prêts et créances sur la clientèle	18 471 827
Titres de dettes	722 952
Valeur au bilan	20 196 527

## Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Etablissements de crédit	
Comptes et prêts	24 999
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	23 391
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux <b>(1)</b>	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	126 419
Prêts subordonnés	695
Autres prêts et créances	
Valeur brute	152 113
Dépréciations	-1
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	152 112
Opérations internes au Crédit Agricole	
Comptes ordinaires	52 483
Titres reçus en pension livrée	350 528
Comptes et avances à terme	446 625
Prêts subordonnés	
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	849 636
Valeur au bilan	1 001 748

<sup>(1)</sup> Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Etablissements de crédit	
Titres de dettes	0
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	102 544
Comptes et prêts	9 762
dont comptes ordinaires débiteurs sains	8 111
dont comptes et prêts au jour le jour sains	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	92 090
Prêts subordonnés	692
Autres prêts et créances	
Valeur brute	102 544
Dépréciations	-1
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	102 543
Opérations internes au Crédit Agricole	
Titres de dettes	0
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	888 888
Comptes ordinaires	50 186
Titres reçus en pension livrée	342 707
Comptes et avances à terme	495 995
Prêts subordonnés	
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	888 888
Valeur au bilan	991 431

## Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	24 015
Autres concours à la clientèle	18 918 681
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	30 405
Comptes ordinaires débiteurs	134 591
Valeur brute	19 107 692
Dépréciations	-635 865
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	18 471 827
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	0
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	0
Valeur au bilan	18 471 827

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	3 860
Titres non cotés sur un marché actif	3 860
Prêts et avances	18 605 853
Créances commerciales	23 579
Autres concours à la clientèle	18 418 144
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	22 918
Comptes ordinaires débiteurs	141 212
Valeur brute	18 609 713
Dépréciations	-656 836
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	17 952 877
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	0
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	0
Valeur au bilan	17 952 877

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique au 31 décembre 2017 (hors opérations internes au Crédit Agricole) [note 3.1.b IAS 39 – supprimée sous IFRS 9]

	31/12/2017							
(en milliers d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total			
Administration générale	1 875 063			34	1 875 029			
Banques centrales	56 972				56 972			
Etablissements de crédit	102 544				102 544			
Grandes entreprises	3 140 626	131 692	109 474	83 787	2 947 365			
Clientèle de détail	13 594 024	426 785	336 868	126 673	13 130 483			
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	18 769 229	558 477	446 342	210 494	18 112 393			

<sup>(1)</sup> Dont encours restructurés pour 45472 milliers d'euros

#### Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Effets publics et valeurs assimilées	422 319
Obligations et autres titres à revenu fixe	301 196
Total	723 515
Dépréciations	-563
Valeur au bilan	722 952

# 6.4 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse Régionale du Languedoc au risque souverain sont les suivantes :

### Activité bancaire

30/06/2018			Exposi	tions nettes de dépréd	Expositions nettes de dépréciations								
	Actifs financiers à	la juste valeur par	Actifs financiers à la										
	Actifs financiers	Autres actifs	juste valeur par	Actifs financiers au	Total activité banque	Couvertures	Total activité banque						
	détenus à des fins de	financiers à la juste	capitaux propres	coût amorti	brut de couvertures	Couvertures	net de couvertures						
(en milliers d'euros)	transaction	valeur par résultat	recyclables										
Allemagne					0		0						
Arabie Saoudite					0		0						
Belgique					0		0						
Brésil					0		0						
Chine					0		0						
Espagne					0		0						
Etats-Unis					0		0						
France				422 248	422 248		422 248						
Grèce					0		0						
Hong Kong					0		0						
Iran					0		0						
Irlande					0		0						
Italie					0		0						
Japon					0		0						
Maroc					0		0						
Portugal					0		0						
Royaume-Uni					0		0						
Russie					0		0						
Syrie					0		0						
Ukraine					0		0						
Venezuela					0		0						
Yémen					0		0						
Total	0	0	0	422 248	422 248	0	422 248						

31/12/2017				Expositions nettes	s de dépréciations			
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Dont portefer Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
Allemagne Arabie Saoudite Belgique Brésil Chine Espagne Etats-Unis France Grèce Hong Kong Irlande Italie Japon Maroc Portugal Royaume-Uni Russie Syrie Ukraine Venezuela	418 899	65 502				0 0 0 0 0 484 401 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 484 401 0 0 0 0 0
Total	418 899	65 502	0	0	0	484 401	0	484 401

### Activité d'assurance

Néant

# 6.5 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Dettes envers les établissements de crédit	12 956 860
Dettes envers la clientèle	6 445 085
Dettes représentées par un titre	59 601
Valeur au bilan	19 461 546

### Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	3 475	11 302
dont comptes ordinaires créditeurs <b>(1)</b>		8 908
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	126 499	88 488
Total	129 974	99 790
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	24 359	514 821
Titres donnés en pension livrée	12 450 280	
Comptes et avances à terme	352 247	12 135 161
Total	12 826 886	12 649 982
Valeur au bilan	12 956 860	12 749 772

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

## Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	5 052 129	4 887 608
Comptes d'épargne à régime spécial	74 834	64 591
Autres dettes envers la clientèle	1 318 122	1 369 152
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en		
représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	6 445 085	6 321 351

# Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables		348
Emprunts obligataires	59 601	29 638
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	59 601	29 986

# 6.6 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Néant

# 6.7 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Valeur brute	12 338	12 338			-220			12 118
Amortissements et dépréciations	-7 165	-7 165		-173	183			-7 155
Valeur au bilan (1)	5 173	5 173	0	-173	-37	0	0	4 963

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	12 394			-56			12 338
Amortissements et dépréciations	-6 799		-377	11			-7 165
Valeur au bilan (1)	5 595	0	-377	-45	0	0	5 173

# 6.8 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Immobilisations corporelles d'exploit	ation							
Valeur brute	268 270	268 270		8 216	-10 436			266 050
Amortissements et dépréciations (1)	-223 377	-223 377		-3 466	7 839			-219 004
Valeur au bilan	44 893	44 893	0	4 750	-2 597	0	0	47 046
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	77 792	77 792		7	-18		37	77 818
Amortissements et dépréciations	-73 452	-73 452		-6	228		-1	-73 231
Valeur au bilan	4 340	4 340	0	1	210	0	36	4 587

<sup>(1)</sup> Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Immobilisations corporelles d'exploit	ation						
Valeur brute	260 026		24 998	-16 754			268 270
Amortissements et dépréciations (1)	-219 122		-7 949	3 694			-223 377
Valeur au bilan	40 904	0	17 049	-13 060	0	0	44 893
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	77 586		206				77 792
Amortissements et dépréciations	-73 014		-438				-73 452
Valeur au bilan	4 572	0	-232	0	0	0	4 340

<sup>(1)</sup> Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

# 6.9 Ecarts d'acquisition

Néant

# 6.10 Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant

## 6.11. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Risques sur les produits épargne-logement	16 476	16 476							16 476
Risques d'exécution des engagements par signature	3 165	3 165		447	-185	-1 551			1 876
Risques opérationnels	41 774	41 774				-477			41 297
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	10 272	10 272		1 742			1		12 015
Litiges divers	40 353	40 353		2 553	-226	-2 623			40 057
Participations	0	0							0
Restructurations	0	0							0
Autres risques	6 550	6 550		651	-1 691	-234	1		5 277
Total	118 590	118 590	0	5 393	-2 102	-4 885	2	0	116 998

<sup>(1)</sup> dont 7 620 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 4 394 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées		Autres mouvements	31/12/2017
Risques sur les produits épargne-logement	25 492				-9 016			16 476
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	5 592		438	-182	-2 683			3 165
Risques opérationnels	42 800		193		-1 219			41 774
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	11 334				-175		-887	10 272
Litiges divers	41 000		5 535	-536	-5 646			40 353
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	11 307		1 357	-6 083	-31			6 550
Total	137 525	0	7 523	-6 801	-18 770	0	-887	118 590

<sup>(1)</sup> dont 5 878 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur les régimes à prestation définies et 4 394 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

### 6.12 Dettes subordonnées

Néant

# 6.13 Capitaux propres

## Composition du capital au 30 juin 2018

Au 30 juin 2018, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 971 483	9,93%	0,00%
Dont part du Public  Dont part Sacam Mutualisation	1 951 598	9,83%	
Dont part autodétenue	19 885	0,10%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)  Dont part du Public  Dont part Crédit Agricole S.A.  Dont part Sacam Mutualisation	<b>5 105 397</b> 5 105 397	<b>25,72%</b> 25,72%	0,00%
Parts sociales	12 774 164	64,35%	100,00%
Dont 99 Caisses Locales	12 774 043	64,35%	97,54%
Dont 24 administrateurs de la Caisse régionale	120		2,36%
Dont Crédit Agricole S.A.  Dont Sacam Mutualisation  Dont Autres	1		0,10%
Total	19 851 044	100,00%	100,00%

<sup>(2)</sup> les provisions sur encours de hors bilan ont été comptabilisées en déduction de l'actif pour un montant de 21,4 M€ au 01/01/2018 et 28,7 M€ au 30/06/2018.

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant du capital est de 198 510 milliers d'euros.

### Actions de préférence

Néant

### **Dividendes**

Au titre de l'exercice 2017, l'Assemblée générale du 27/03/2018 de la Caisse Régionale du Languedoc a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 0.16 euros.

### **Dividendes**

Année de rattachement du	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
dividende	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2014	2,30	2,30	0,19
2015	2,34	2,34	0,16
2016	2,39	2,39	
2017	2,46	2,46	0,16

### Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 19 933 milliers d'euros en 2018.

#### Instruments financiers à durée indéterminée

Néant

# 7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Engagements donnés	3 010 835	2 969 031
Engagements de financement	1 785 902	1 790 197
. Engagements en faveur des établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	1 785 902	1 790 197
Ouverture de crédits confirmés	730 591	749 015
- Ouverture de crédits documentaires	8 250	10 780
- Autres ouvertures de crédits confirmés	722 341	738 235
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 055 311	1 041 182
Engagements de garantie	1 224 933	1 178 834
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	407 024	392 299
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 047	2 251
Autres garanties (1)	405 977	390 048
. Engagements d'ordre de la clientèle	817 909	786 535
Cautions immobilières	245 149	231 828
Autres garanties d'ordre de la clientèle	572 760	554 707
Engagements sur titres	0	
. Titres à livrer		
Engagements reçus	5 361 201	5 059 970
Engagements de financement	44 728	85 452
. Engagements reçus des établissements de crédit	44 728	85 452
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	5 316 473	4 974 518
. Engagements reçus des établissements de crédit	239 118	223 425
. Engagements reçus de la clientèle	5 077 355	4 751 093
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	997 281	917 709
Autres garanties reçues	4 080 074	3 833 384
Engagements sur titres	0	
. Titres à recevoir	o	

<sup>(1)</sup> Dont 390 048 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 1 013 278 milliers d'euros.

## Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)  Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH)  Titres prêtés  Dépôts de garantie sur opérations de marché Autres dépôts de garantie (3)	5 511 926	5 251 336
Titres et valeurs donnés en pension	478 746	432 897
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 990 672	5 684 233
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	476 948	434 798
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	476 948	434 798

Au 30 juin 2018 la Caisse Régionale n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

#### Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2018, la Caisse Régionale a apporté 5 511 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 251 milliers d'euros au 31 décembre 2017. La Caisse Régionale conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale a apporté :

- 3 555 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 3 383 millions d'euros au 31 décembre 2017;
- 1 191 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif Crédit Agricole Home Loan SFH contre 1 187 millions d'euros au 31 décembre 2017;
- 460 millions d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 502 millions d'euros au 31 décembre 2017. ;
- 99 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, contre 100 millions d'euros au 31 décembre 2017. ;
- 79 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du mécanisme de refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), contre 79 millions d'euros en 2017 ;
- -127 millions d'euros de créances mobilisées au profit d'Euro Secured Notes Issuer contre 0 euros au 31 décemre 2017.

### 8. Reclassements d'instruments financiers

#### Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de l'entité à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de la Caisse Régionale.

### Reclassements effectués par la Caisse Régionale du Languedoc

La Caisse Régionale n'a pas opéré en 2018 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

#### 9. Juste valeur des instruments financiers

# 9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

# Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2018	Juste valeur au 30 juin 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>
Instruments de dettes non évalués à la juste					
valeur au bilan					
Prêts et créances	19 473 575	19 621 732	0	1 032 137	18 589 595
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 001 748	1 001 751	0	1 001 751	o
Comptes ordinaires et prêts JJ	75 874	75 875		75 875	
Comptes et prêts à terme	448 233	448 233		448 233	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	476 947	476 948		476 948	
Prêts subordonnés	695	695		695	
Autres prêts et créances	-1				
Prêts et Créances sur la clientèle	18 471 827	18 619 981	0	30 386	18 589 595
Créances commerciales	23 531	23 531			23 531
Autres concours à la clientèle	18 325 111	18 473 265			18 473 265
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance  Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	30 386	30 386		30 386	
Comptes ordinaires débiteurs	92 799	92 799		30 300	92 799
compres oranianes desiredis	32733	32.733			32.733
Titres de dettes	722 952	765 727	763 805	0	1 922
Effets publics et valeurs assimilées	422 248	458 969	458 969		
Obligations et autres titres à revenu fixe	300 704	306 758	304 836		1 922
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	20 196 527	20 387 459	763 805	1 032 137	18 591 517

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au					
bilan					
Prêts et créances	18 944 309	18 811 046	o	740 878	18 070 168
Créances sur les établissements de crédit	991 432	622 246	0	622 246	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	58 297	48 929		48 929	
Comptes et prêts à terme	497 646	137 827		137 827	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	434 797	434 798		434 798	
Prêts subordonnés	692	692		692	
Titres non cotés sur un marché actif Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	17 952 877	18 188 800	0	118 632	18 070 168
Créances commerciales	23 067	23 703			23 703
Autres concours à la clientèle	17 807 075	18 042 517			18 042 517
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	3 860	3 948			3 948
Créances nées d'opérations d'assurance					
directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	22 899	22 656		22 656	
Comptes ordinaires débiteurs	95 976	95 976		95 976	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	731 167	758 087	758 087	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	429 352	452 737	452 737		
Obligations et autres titres à revenu fixe	301 815				
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	19 675 476	19 569 133	758 087	740 878	18 070 168

# Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

Dettes subordonnées					
1					
Dettes représentées par un titre	59 601	59 640	59 640		
représentation d'engagements techniques					
cessionnaires et rétrocessionnaires en					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Titres donnés en pension livrée					
Autres dettes envers la clientèle	1 318 122	1 318 122		1 318 122	
Comptes d'épargne à régime spécial	74 834	78 834		78 834	
Comptes ordinaires créditeurs	5 052 129	5 052 129		5 052 129	
Dettes envers la clientèle	6 445 085	6 449 085	0	6 449 085	0
Titres donnés en pension livrée	478 746	478 746		478 746	
Valeurs données en pension					
Comptes et emprunts à terme	12 453 755	12 717 160		12 717 160	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	24 359	24 359		24 359	
Dettes envers les établissements de crédit	12 956 860	13 220 265	0	13 220 265	0
bilan					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au					
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2018	Juste valeur au 30 juin 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au					
bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	12 749 772	13 009 606	0	13 009 606	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	179 320		_	179 319	ŭ
Comptes et emprunts à terme	12 137 555			12 397 390	
Valeurs données en pension	12 137 333	12 337 330		12 337 330	
Titres donnés en pension livrée	432 897	432 897		432 897	
Dettes envers la clientèle	6 321 351	6 321 352	0	6 321 352	o
Comptes ordinaires créditeurs	4 887 608	4 887 609		4 887 609	
Comptes d'épargne à régime spécial	64 591	64 591		64 591	
Autres dettes envers la clientèle	1 369 152	1 369 152		1 369 152	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des					
cessionnaires et rétrocessionnaires en					
représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	29 986	30 104	29 756	348	
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	19 101 109	19 361 062	29 756	19 331 306	0

# 9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

# Actifs financiers valorisés à la juste valeur

		Prix cotés sur des		
		marchés actifs	Valorisation	Valorisation
	20/05/2040	pour des	fondée sur des	fondée sur des
	30/06/2018	instruments	données	données non
		identiques	observables	observables
(en milliers d'euros)		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	18 403	1	18 402	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	1	1	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
OPCVM	0			
Actions et autres titres à revenu variable	1	1		
Instruments dérivés	18 402	_	18 402	
mstraments derives	10 402		10 402	
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat				
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	14 859	0	14 859	0
Actions et autres titres à revenu variable	13 852		13 852	
Titres de participation non consolidés	1 007		1 007	
Instruments de dettes as assuribles et es les està es con-	242	220 52	_	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	243 552		0	3 928
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres de dettes	243 552		0	3 928
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 928			3 928
OPCVM	239 624	239 624		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0	_	J	•
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
OPCVM	0			
OFCVIVI	U			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
				_
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	2 616 345	0	2 616 345	0
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux	2 035 692	0	2 035 692	0
propres non recyclables				
Actions et autres titres à revenu variable	2 147		2 147	
Titres de participation non consolidés	2 033 545		2 033 545	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres	580 653	0	580 653	C
recyclables			333	Ö
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres de dettes	580 653	0	580 653	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	580 653		580 653	
Instruments dérivés de couverture	371 806		371 806	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	3 264 965	239 625	3 021 412	3 928
	3 204 905	239 025	3 021 412	5 928
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour				
des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données				
observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données				
non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	18 230	0	18 230	О
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	О			
Titres reçus en pension livrée	О			
Valeurs reçues en pension	О			
Titres détenus à des fins de transaction	О	0	0	О
Effets publics et valeurs assimilées	О			
Obligations et autres titres à revenu fixe	О			
Actions et autres titres à revenu variable	О			
Instruments dérivés	18 230		18 230	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	О	О	О	o
Créances sur les établissements de crédit	О			
Créances sur la clientèle	О			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	О			
Valeurs reçues en pension	О			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	О	О	О	О
Effets publics et valeurs assimilées	О			
Obligations et autres titres à revenu fixe	О			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	2 532 222	219 824	2 312 392	6
Effets publics et valeurs assimilées	65 502	65 502		
Obligations et autres titres à revenu fixe	745 318	154 322	590 996	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 721 402		1 721 396	6
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	405 659		405 659	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 956 111	219 824	2 736 281	6
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour				
des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données				
observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données				
non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

# Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	21 126	0	21 126	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	21 126		21 126	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	508 178		508 178	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	529 304	0	529 304	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour				
des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données				
observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données				
non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	20 793	0	20 793	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	20 793		20 793	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0 517 999		517 999	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	538 792		538 792	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	555 102		555 102	
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

### Changements de modèles de valorisation

Néant

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

## Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3		Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
	Total Actifs financiers valorisés		Créances sur la	Titres reçus en		Titres détenus à des fins de transaction					Instruments
	à la Juste Valeur selon le niveau 3	établissements de crédit	clientèle	pension livrée		Effets publics et	Obligations et		Actions et	Titres détenus à	dérivés
	Selon le niveau 5	de credit				valeurs	autres titres à	OPCVM	autres titres à	des fins de	
(en milliers d'euros)						assimilées	revenu fixe		revenu variable	transaction	
Solde d'ouverture (01/01/2018)	3 968						3 968			3 968	
Gains /pertes de la période (1)	-40	0	0	0	0	0	-40	0	0	-40	0
Comptabilisés en résultat	-40						-40			-40	
Comptabilisés en capitaux propres	0									0	
Achats de la période	0									0	
Ventes de la période	0									0	
Emissions de la période	0									0	
Dénouements de la période	0									0	
Reclassements de la période	0									0	
Variations liées au périmètre de la période	0									0	
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0									0	
Transferts hors niveau 3	0									0	
Solde de clôture (30/6/2018)	3 928	0	0	0	0	0	3 928	0	0	3 928	0

#### Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Néant

# 9.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

Néant

# 10. Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Néant

## 11. Parties liées

La Caisse régionale du Languedoc compte 99 Caisses locales.

Les Caisses locales détiennent 12 774 043 parts sociales de la Caisse régionale du Languedoc pour un montant de 127 740 milliers d'euros.

Elles détiennent 55 754 milliers d'euros de TNMT souscrits auprès de la Caisse régionale et 31 676 milliers d'euros de comptes courants bloqués à la Caisse régionale.

La Caisse régionale détient un fonds dédié : Force Languedoc.

Le fonds « Force Languedoc » est implanté en France, consolidé selon la méthode de l'intégration globale, contrôlé à 100% par la Caisse Régionale qui détient 99,99 % d'intérets.

La Caisse régionale détient 42 362 parts du fonds dédié pour un montant de 593 322 milliers d'euros au 30 Juin 2018 (Normes françaises).

Au 30/06/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette opération est décrite dans la note 12 ci-dessous relative à la composition du périmètre de consolidation.

En dehors des avantages au personnel et autre éléments de rémunération et à l'exclusion d'eventuelles opérations de crédits conclues à des conditions de marché ou aux conditions offertes à l'ensemble du personnel de la Caisse Régionale, aucune transaction n'a eu lieu entre les entités du groupe Caisse Régionale du Languedoc et les dirigeants de la Caisse régionale.

## 12. Périmètre de consolidation au 30 juin 2018

### Composition du périmètre

	Méthode de	Modification		 Type d'entité et nature du contrôle (2)	% <b>d</b> e co	ontrôle	% d'intérêt	
Périmètre de consoldation	consolidation	de périmètre (1)			30/06/2018	31/12/2017	30/06/2018	31/12/2017
Caisse Régionale du Languedoc	Mère	Néant	France	Mère	100%	100%	100%	100%
Caisses Locales	Mère	Néant	France	Filiale	100%	100%	100%	100%
Force Languedoc	Globale	Néant	France	Filiale	99,99764%	99,99764%	99,99764%	99,99764%
FCT Crédit Agricole Habitat compartiment	Clabala	Néant						
CR835 Languedoc	Globale	Néant	France	Filiale	100%	100%	100%	100%

Au 30/06/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 30 juin 2018 la Caisse Régionale du Languedoc ayant participé aux opérations de titrisation a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

# 13. Événements postérieurs au 30 juin 2018

Néant



Maurin, le 20 juillet 2018

## Déclaration des personnes physiques

Nous soussignés, Jacques BOYER, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc et Véronique FLACHAIRE, Directrice Générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc,

attestons, qu'à notre connaissance, les comptes au 30 juin 2018 sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,

et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à savoir les évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et leurs incidences sur les comptes semestriels, les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ainsi que les principales transactions entre les parties liées.

Véronique FLACHAIRE

La Directrice Générale

Le Président du Conseil d'Administration

Jacques BOYER

# Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle **IFEC** 

82 bis, rue de Paris 92100 Boulogne-Billancourt 622 022 424 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

#### **ERNST & YOUNG et Autres**

Le Compans - Immeuble B 1, place Alfonse Jourdain B.P. 98536 31685 Toulouse Cedex 06 S.A.S. à capital variable 438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

# Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Période du 1er janvier au 30 juin 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » exposé dans la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et le paragraphe « instruments financiers » de la note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

### 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Boulogne-Billancourt et Toulouse, le 3 août 2018

Les Commissaires aux Comptes

**IFEC** 

Michel Galaine

ERNST & YOUNG et Autres

Frank Astoux